Version en vigueur au 7 octobre 2025



1. PREAMBULE

CEVINUM est une société par actions simplifiée au capital de 1 000,00 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro B 983 933 144 (ci-après « OFFMYDATA », le nom commercial de l'entité proposant le Service). OFFMYDATA propose une solution logicielle nommée OFFMYDATA PROTECT (la « Solution » ou « le logiciel ») dédiée à la gestion de la conformité cybersécurité. La solution OFFMYDATA PROTECT s'adresse aux personnes morales concernées par la cybersécurité. OFFMYDATA a obtenu les droits lui permettant de commercialiser la Solution, objet des présentes Conditions Générales de Vente. Le Client reconnaît avoir recu les conseils, mises en garde et recommandations, notamment sur le fait que l'utilisation de la Solution n'induit pas sa conformité à la Réglementation mais lui permet de disposer d'une application opérationnelle permettant la gestion et le suivi automatisé de son activité en sécurité informatique. matière de

2. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles OFFMYDATA met à disposition le Service Applicatif en « Service SaaS », et le cas échéant les Services Liés, tels que commandés par le Client pour les besoins de son activité professionnelle. Les présentes CGV forment, avec les autres documents contractuels limitativement énumérés ciaprès et/ou annexés, un Contrat entre OFFMYDATA et le Client (ci-après individuellement ou collectivement « la ou les Partie(s) »).

3. DEFINITIONS

Abonnement : désigne la redevance annuelle due par le Client à OFFMYDATA en contrepartie de la fourniture des Services inclus et notamment du Service Applicatif et du Service de Maintenance dans les conditions prévues au sein des présentes.

Anomalie : désigne toute panne, tout incident, dysfonctionnement, bogue ou blocage, défaut, et/ou non-conformité du Service Applicatif à la Documentation reproductible par OFFMYDATA, qui soit : empêches-en tout ou partie l'utilisation normale du Service Applicatif, soit provoque une action ou un résultat incorrect(e).

Anomalie bloquante : désigne une Anomalie qui rend impossible l'accès ou l'utilisation d'une ou plusieurs fonctionnalités essentielles du Service Applicatif et pour laquelle il ne peut exister une solution de contournement technique ou organisationnelle.

Anomalie majeure : désigne une Anomalie qui rend inopérante l'accès ou

l'utilisation d'une ou plusieurs fonctionnalités du Service Applicatif et pour laquelle il peut exister une solution de contournement technique ou organisationnelle.

Anomalie mineure : désigne une Anomalie qui ne présente pas les caractéristiques d'une Anomalie d'un autre niveau de criticité.

Client : toute personne physique ou morale qui, pour les besoins de son activité professionnelle, souhaite bénéficier de la Solution/du Service Applicatif et d'un ou plusieurs Services. Ce faisant, en signant le Contrat, le Client reconnaît qu'il agit en qualité de professionnel et renonce à se prévaloir des dispositions applicables aux consommateurs ou non-professionnels.

Commande : désigne l'acceptation expresse par le Client de l'Offre Commerciale de OFFMYDATA. La Commande est passée par la signature de l'Offre, la souscription de celle-ci en ligne, l'émission d'un Bon de Commande, ou toute autre manifestation non équivoque de l'acceptation de l'Offre par le Client. Toute Commande est ferme et définitive et ne donne lieu à aucun remboursement, sauf cas exceptionnels acceptés par OFFMYDATA.

Conditions particulières : désigne le document écrit accepté par les Parties, ayant pour objet de détailler la nature des Services ou Prestations, objet de la Commande et les modalités de fourniture de ceux-ci comme la durée, les conditions d'exécution, les modalités de suivi des Prestations ainsi que des conditions financières. Ce document peut être distinct ou intégré à l'Offre. A défaut de Conditions particulières en bonne et due forme, l'Offre ayant fait l'objet d'une Commande vaut Conditions particulières au regard de l'ordre contractuel défini à l'article « Documents contractuels ».

Contrat : désigne les documents contractuels liant les Parties applicables au Service Applicatif et aux Services Liés commandés par le Client à OFFMYDATA.

Cyber Coach : désigne le Professionnel de la cybersécurité OFFMYDATA qui accompagne le Client dans l'usage du Service Applicatif.

Développements spécifiques : désigne les développements logiciels spécifiquement réalisés par OFFMYDATA ou ses partenaires à la demande du Client dans les conditions prévues au sein des Conditions particulières conformément aux spécifications fonctionnelles établies.

Données : désigne l'ensemble des informations, contenus et données du Client de toutes natures, transmises, stockées, publiées et générées par la mise en œuvre du Service Applicatif ou traitées par celui-ci.

Documentation: manuel et/ou aide en ligne comprenant la description de

chaque fonction du Service Applicatif et de son utilisation.

Données Personnelles : désigne les Données qui, au sens de la Réglementation sur la protection des données applicable, permettent de désigner ou d'identifier, directement ou indirectement, une personne physique.

Éditeur : désigne la société qui conçoit, développe et commercialise le Service Applicatif objet du Contrat. Dans le cadre du présent Contrat, OFFMYDATA est soit l'Éditeur soit le distributeur autorisé à commercialiser le Service Applicatif.

Entité(s) : désigne la ou les entités juridiques rattachées au Client. Le nombre d'Entités qui font l'objet de l'Abonnement est prévu dans le Contrat.

Environnement du Client : désigne l'environnement informatique depuis lequel le Client a accès ou utilise le Service Applicatif.

Évolution : toute modification, amélioration, correction, suppression, réorganisation ou développement ultérieur de tout ou partie du Service Applicatif qui modifie d'un point de vue fonctionnel et/ou technique son accès et/ou son utilisation.

Société OFFMYDATA: désigne l'entité commerciale de la société CEVINUM identifiée en tête des présentes, les sociétés dans lesquelles CEVINUM SASU détient une participation, ou contrôlées directement ou indirectement par elle au sens des articles L 233-1 et suivants du Code de commerce.

Identifiants: désigne les identifiants personnels et confidentiels remis au Client ou à chaque Utilisateur pour avoir accès au Service Applicatif ou à tout autre outil en ligne utilisé pour les besoins du Contrat (outil de gestion et de suivi des incidents par exemple).

Maintenance corrective ou Support technique : désigne le Service par lequel OFFMYDATA contourne et/ou corrige les Anomalies.

Maintenance évolutive : désigne le Service par lequel OFFMYDATA met à disposition de ses Clients les Évolutions et mises à jour du Service Applicatif.

Offre Commerciale ou Offre : désigne le document formalisant la proposition technique et/ou commerciale de OFFMYDATA, notamment sous forme de devis. La durée de validité de l'Offre est précisée sur le devis.

Options : désigne les options disponibles sur la Plateforme auxquelles le Client peut accéder après souscription. Ces options peuvent être développées par des Partenaires externes et intégrées à la Plateforme

Partenaire(s) : désigne les sociétés partenaires à CEVINUM comme le groupe VISIATIV (RCS Lyon B 395008246) auquel CEVINUM est lié par un contrat de revendeur, mais aussi les partenaires qui

Version en vigueur au 7 octobre 2025



éditent des solutions tiers comme la gestion des consentements et cookies, etc. et enfin les partenaires accompagnant nos Clients dans le cadre de la prestation optionnelle de OFFMYDATA.

Période initiale : désigne la période minimale d'engagement dont la durée est stipulée dans l'Offre pendant laquelle le Client ne peut résilier le Contrat sauf à reverser à OFFMYDATA une indemnité de résiliation anticipée selon les modalités prévues au sein des présentes.

Prestations ou Services : désigne les prestations commandées par le Client à OFFMYDATA dans le cadre du Contrat.

Réglementation sur la protection des données : désigne la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 ainsi que le Règlement Européen sur la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016.

Responsable du traitement : désigne, pour l'application de la Réglementation sur la protection des données, le Client qui détermine les finalités et les moyens du traitement, dans le cadre du présent Contrat.

Service(s) Applicatif(s) : désigne l'ensemble des programmes et solutions logicielles que OFFMYDATA s'engage à mettre à disposition du Client, en ce inclus la Solution, dans le cadre du « Service SaaS » exclusivement.

Service SaaS: désigne le Service par lequel OFFMYDATA met à disposition du Client les Services Applicatifs accessibles à distance en mode « SaaS » dans le cadre du Contrat.

Service(s) Lié(s) : désigne le(s) Service(s) à l'exception des Services inclus (notamment le Service Applicatif et le Service de Maintenance). Le(s) Service(s) Lié(s) est/sont accessoire(s) au Service Applicatif et au Service de Maintenance et ne sont pas compris dans l'Abonnement de OFFMYDATA. Par conséquent, tout Service Lié commandé fait l'objet de la facturation d'un prix supplémentaire en sus de celui prévu au titre de l'Abonnement.

Service(s) inclus : désigne le(s) Service(s) fournis par OFFMYDATA en contrepartie du prix de l'Abonnement et notamment le Service applicatif et le Service de Maintenance.

Service de Maintenance : désigne le service de traitement des Anomalies et de livraison des Mises à Jour du Service Applicatif, tel que décrit ci-après. Dans cadre du Service Applicatif en « Service SAAS » le Service de Maintenance est inclus et n'est donc pas un Service Lié.

Service de formation : désigne les formations réalisées par OFFMYDATA, commandées par le Client en fonction des Services liés souscrits et dispensées auprès des collaborateurs du Client ou

toute personne décidée d'un commun accord entre les Parties.

Site : désigne le site plateforme permettant notamment d'accéder au Service Applicatif et édité par la société VISIATIV et accessible à l'adresse : https://pilot.core.my.visiativ.com/offmydatad/ ou à toute autre adresse URL communiquée au Client.

Solution: désigne le logiciel de pilotage et de suivi de conformité cyber dénommé OFFMYDATA PROTECT et s'appuyant sur la solution VISIATIV CYBER PILOT et la plateforme Visiativ Transformer (et la Documentation associée) mise à disposition du Client en Service SaaS dans le cadre du Contrat.

Sous-traitant: a le sens qui lui est donné par la Réglementation et désigne, pour l'exécution du présent Contrat, OFFMYDATA ou le Groupe OFFMYDATA ou tout organisme tiers aux Parties ayant une relation contractuelle avec l'une d'elles pour la fourniture des prestations objet des présentes et réalise une ou plusieurs opération(s) de traitement des Données Personnelles du Client pour son compte et selon ses instructions.

Traitement de données à caractère personnel : Désigne, pour l'application de la Réglementation sur la protection des toute opération ou tout données, ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, l'utilisation, consultation, communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

Utilisateur nommé ou Utilisateur : désigne toute personne dont le compte utilisateur est activé dans l'annuaire du Service applicatif par le Client lui permettant ainsi d'utiliser le Service Applicatif conformément aux stipulations du Contrat. Le nombre d'Utilisateurs du Service Applicatif est limité à deux (2) comptes.

Violation de données à caractère personnel : est caractérisé de Violation de données, tout incident de sécurité, accidentel ou illicite, qui conduit à la destruction, la perte l'altération, la divulgation non- autorisée de données à transmises. caractère personnel conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles données. Les mots aux singuliers peuvent s'entendre au pluriel réciproquement.

4. DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'accord liant les Parties est constitué exclusivement des versions signées par

ces dernières, des documents contractuels suivants (ci- après le « Contrat »), présentés par ordre d'importance décroissant :

- Les Conditions particulières identifiées comme telles entre les Parties et validées par elles ainsi que leurs éventuelles annexes;
- Les présentes Conditions Générales de Vente;
- Les Conditions Générales d'Utilisation;
- Si applicable, le mandat SEPA;
- · L'offre commerciale ;
- · Le bon de commande.

En cas de contradiction/divergence entre les termes des documents contractuels précités, les documents prévaudront les uns sur les autres dans l'ordre de priorité décroissant de leur énumération, sauf dérogation expresse et écrite prévue par les Parties. Le Contrat annule et remplace toutes les conventions orales ou écrites pu être conclues auraient antérieurement entre les Parties, eu égard au même objet, et ne pourra être modifié que par un nouveau Contrat ou un avenant conclu par écrit et signé par celles-ci. Toute passation de Commande est réputée avoir été réalisée en pleine connaissance des CGV applicables au moment de la Commande, et vaut validation expresse et sans réserve de celles-ci par le Client. En passant Commande, le Client renonce à se prévaloir de l'inopposabilité des présentes CGV. Les conditions générales d'achat ou de vente du Client sont expressément exclues du périmètre contractuel entre OFFMYDATA et le Client, sauf acceptation formelle et écrite OFFMYDATA.

5. DUREE - ENTREE EN VIGUEUR

La durée du Contrat est mentionnée au sein des Conditions particulières. Sauf dispositions contraires mentionnées au sein des Conditions particulières la souscription au Service applicatif est conclue pour une durée initiale de 12 (douze) ou de 36 (trente-six) mois (ciaprès « Période Initiale »). A défaut de stipulation expresse dans les Conditions particulières, la Période initiale est d'une année minimum. A l'issue de la Période Initiale, le Contrat est renouvelable par tacite reconduction, pour des durées équivalentes sauf dénonciation de l'une des Parties, adressée à l'autre, par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception au moins 3 (trois) mois avant l'échéance de la période contractuelle en cours. Lorsque la Commande porte uniquement sur des Services liés (exemple Services de formation ou autres

Version en vigueur au 7 octobre 2025



Prestations faisant l'objet d'une Commande distincte de celle afférente au Service Applicatif), le Contrat est conclu pour la durée nécessaire à la réalisation desdits Services.

6. DROIT D'UTILISATION DU SERVICE APPLICATIF

OFFMYDATA concède au Client un droit non exclusif, personnel, intransmissible et incessible d'utiliser le Service Applicatif dans la limite du nombre d'Utilisateurs Nommés visé dans le Contrat. Ce droit d'utilisation est concédé pour la durée indiquée à l'article « Durée - entrée en vigueur » des présentes. Le droit concédé au Client se limite au droit d'accès et Applicatif d'utilisation du Service conformément à sa destination, via une connexion à un réseau communications électroniques. Le Client ne pourra en aucun cas mettre le Service Applicatif à disposition d'un tiers, et strictement toute particulier utilisation. en toute reproduction, représentation, adaptation, modification, traduction, arrangement, diffusion, décompilation, sans que cette liste soit limitative. OFFMYDATA concède au Client un droit non exclusif, personnel, intransmissible et incessible d'utilisation de la Documentation. Ce droit est exclusif de toute reproduction, représentation, adaptation, modification, traduction de ladite Documentation. La Documentation ne peut être utilisée par le Client qu'en vue de l'exécution du présent Contrat. Toute connexion au Service Applicatif ou toute transmission de données effectuées en utilisant les identifiants attribués au Client, et plus particulièrement à ses Utilisateurs, seront réputées avoir été effectuées par celui-ci, sauf preuve contraire à la charge du Client. Le Client dispose d'un droit d'accès à la Plateforme pour le nombre d'entités définis au sein du Contrat. Si le Client souhaite utiliser les Services pour une ou plusieurs Entités supplémentaires, cela fera l'objet d'une nouvelle Commande.

7. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Le Client est alerté du fait que les Services en ce compris le Service applicatif sont, à l'exception des spécifiques, Développements éléments standards fournis « en l'état », lesquels ont vocation à satisfaire les du plus grand nombre d'utilisateurs. Il appartient donc au Client de vérifier seul, avant toute Commande, que les Services sont en adéquation avec ses propres attentes. Les Services fournis sont ceux figurant dans la description des éléments objets de la Commande du Client parmi notamment les Services décrits au sein des présentes.

7.1. Services compris dans l'Abonnement (Services inclus)

7.1.1. Fourniture du Service Applicatif

OFFMYDATA s'engage à fournir le Service Applicatif tel que décrit dans le Contrat ainsi que dans la Documentation mise à disposition du Client et accessible via le Site. Le Service Applicatif comprend une plateforme permettant au Client d'assurer la gestion et le suivi automatisé de son activité en matière de diagnostic et de pilotage de sa stratégie de cybersécurité. La Solution est disponible en langue française.

7.1.1.1. Accès du Service Applicatif en mode SaaS

OFFMYDATA met à la disposition du Client le Service Applicatif en mode SaaS pour la durée indiquée à l'article « durée entrée en vigueur » des présentes et dans les conditions de la licence précisées à l'article « droits d'utilisation du Service applicatif ». L'accès au Service Applicatif par les Utilisateurs s'effectue à l'aide de leurs Identifiants, dès lors qu'ils ont été créés dans OFFMYDATA PROTECT, à partir de tout équipement fixe ou nomade disposant d'une connexion internet. Dès la communication au Client de premiers Identifiants de connexion d'un premier Utilisateur, le Service Applicatif sera considéré comme livré et l'Abonnement afférent fera l'objet de la facturation correspondante. Les Identifiants sont strictement personnels et confidentiels. Ils sont incessibles et pleinement soumis aux Conditions Générales d'Utilisation du Service Applicatif (ci-après « CGU ») ainsi qu'aux conditions de l'éditeur du Service Applicatif Visiativ, dont les CGU sont consultables à l'adresse https://www.visiativ.com/terms/#french. Le Client se porte fort du respect de la confidentialité des identifiants et des CGU par ses Utilisateurs (identifiés comme tel dans l'annuaire du Service Applicatif) au titre du Contrat.

7.1.1.2. Disponibilité du Service Applicatif

La disponibilité s'entend de l'accessibilité au Service Applicatif, c'est-à-dire de la possibilité pour les Utilisateurs de se connecter au logiciel avec la possibilité d'utiliser les fonctionnalités du Service Applicatif conformément à sa destination. OFFMYDATA se conforme aux « conditions générales de service SAAS en abonnement et Services associés » du groupe Visiativ, éditeur de la plateforme, et consultables à l'adresse https://www.visiativ.com/terms/#french.

Le Client reconnait et accepte que la disponibilité du Service puisse être perturbée, sans droit à indemnités ni pénalités dans les cas suivants qui ne seront en outre pas pris en compte pour le calcul du taux de disponibilité :

- Pannes dues au réseau internet ou aux liaisons des opérateurs reliant OFFMYDATA, VISIATIV ou son prestataire d'hébergement au réseau internet.
- Incidents imputables aux contenus fournis par le Client/ à ses Données,

- Toute indisponibilité liée à une utilisation du Client non conforme,
- Non-respect par le Client des prérequis,
- · Force majeure,
- Interventions de maintenance planifiées ou urgentes notifiées au Client par OFFMYDATA ou VISIATIV.

En raison du propre environnement du Client (y compris les coupures et dysfonctionnements internet ou de son réseau de télécommunications), de ses Données, de tout acte volontaire ou non du Client, et de toute action interdit en application du Contrat, OFFMYDATA décline toute responsabilité en cas d'indisponibilité du Service indépendante de son contrôle, en particulier et sans limitation, dans les cas listés ci-avant.

7.1.1.4. Évolution du Service Applicatif

OFFMYDATA prend en considération les propositions d'évolution formalisées par ses Clients au regard des fonctionnalités du Service Applicatif et s'engage à les faire remonter à son éditeur Visiativ qui pourra décider, à sa seule discrétion, d'intégrer ces propositions à sa politique de développement du Service Applicatif. Sauf exception décrite au sein des Conditions particulières, OFFMYDATA ne de Développements réalise pas spécifiques sur demande de ses Clients. D'une manière générale, VISIATIV peut librement décider à tout moment d'apporter ou non une Évolution au Service Applicatif. Le Client ne peut s'opposer à toute Évolution décidée par VISIATIV nuit aui ne pas substantiellement à l'objet du Service Applicatif. Les dispositions du Contrat s'appliquent intégralement à Évolution qui serait réalisée par Visiativ ou OFFMYDATA.

7.1.2. Hébergement du Service Applicatif et des Données

OFFMYDATA (et son éditeur Visiativ) est libre de modifier à sa discrétion tout ou partie de de son infrastructure technique, dès lors que cette modification n'a pas pour effet d'amoindrir les performances du Service SaaS, dans le cadre et le respect de la règlementation applicable. OFFMYDATA pourra à ce titre, sans contrainte, concevoir, organiser dimensionner le Service SaaS, modifier, le faire évoluer et ce au besoin avec les partenaires et fournisseurs de son choix sans accord préalable du Client dès lors que les engagements de OFFMYDATA au titre du Contrat ne sont pas affectés. OFFMYDATA assure par le biais d'une filiale (VISIATIV MANAGED SERVICES immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 380 561 969) du groupe VISIATIV, auquel elle appartient également, la prestation d'hébergement du Service Applicatif ainsi que de l'ensemble des données collectées et

Version en vigueur au 7 octobre 2025



traitées via le Service Applicatif, sur ses propres serveurs, ou ceux de ses soustraitants dans le cadre d'une infrastructure partagée.

7.1.3. Sécurité

OFFMYDATA met en œuvre les moyens techniques conformes à l'état de l'art pour assurer la sécurité du Service dans la mesure où ils sont sous sa responsabilité et son contrôle. Les mesures de sécurité précisées dans le Plan Assurance Sécurité (PAS) constituent le socle de sécurité mis en œuvre. La gestion des mots de passe, les réseaux, le poste de travail, restent sous la responsabilité du Client et doit respecter recommandations de l'ANSSI et règles de sécurité préconisées. Le Client s'engage à mettre en place toute mesure de sécurité et notamment mettre en œuvre tous procédés et mesures utiles pour protéger ses postes de travail utilisateurs et ses matériels et logiciels. Dès qu'il en a connaissance, le Client s'engage à notifier à OFFMYDATA toute compromission, atteinte à la sécurité physique ou logique pouvant affecter le Service SaaS.

7.1.4. Services de Maintenance

OFFMYDATA prend en charge au titre de l'Abonnement la maintenance corrective et évolutive du Service Applicatif.

7.1.4.1. Concernant la maintenance corrective

Le Client notifiera tout incident/Anomalie, selon le format et via l'interface dédiée qui lui auront été indiqués par OFFMYDATA afin d'ouvrir un ticket d'incident. Suite à la demande du Client, OFFMYDATA s'engage à mettre en œuvre les moyens humains et techniques nécessaires pour apporter dans les meilleurs délais, des réponses ou des solutions aux requêtes du Client pendant les heures ouvrées de OFFMYDATA. Les obligations de OFFMYDATA à l'égard du Client sont des obligations de moyens. En application de l'article L. 122-6-1 du code de la propriété intellectuelle, OFFMYDATA se réserve l'exclusivité du droit de corriger les erreurs sur la Solution, et le Client ne peut en aucun cas effectuer lui-même ou confier à un tiers cette prestation. Les heures ouvrées de OFFMYDATA sont les suivantes : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, hors jours fériés et jours exceptionnels de fermeture de OFFMYDATA, et sauf cas de force majeure. Prise en charge des Anomalies Une fois le ticket créé par le Client, OFFMYDATA analyse la demande et la qualifie le cas échéant d'Anomalie, et la classifie de bloquante, majeure ou mineure. La prise en charge des Anomalies est réalisée selon les délais suivants:

 1 (un) jour ouvré pour les Anomalies bloquantes :

- 2 (deux) jours ouvrés pour les Anomalies majeures ;
- Sans engagement de délai pour les Anomalies mineures.

Ces délais s'entendent uniquement pour des signalements effectués par le Client dans le respect des règles qui lui ont été communiquées et à condition que le signalement comporte toutes les informations nécessaires la l'Anomalie reproduction de par OFFMYDATA. La prise en charge d'un ticket consiste en son analyse, et à la vérification que toutes les indications mentionnées sont suffisantes pour reproduire la difficulté. Si les indications transmises ne permettent pas reproduction du problème, le non-respect du délai de prise en charge du ticket ne pourra être invoqué par le Client. En cas de demande du Client non qualifiée d'Anomalie par OFFMYDATA et relevant d'une mauvaise compréhension ou utilisation de la Solution, cette demande ne sera pas traitée par OFFMYDATA laquelle pourra renvoyer le Client à la Documentation voire proposer Services de formation ou des Services supplémentaires. Process de Liés correction des Anomalies Une fois le problème reproduit par un technicien OFFMYDATA (Support Niveau 1), il est aux services techniques transmis OFFMYDATA /VISIATIV (Support Niveau 2) pour correction. Le correctif est ensuite dans la version développement du Service Applicatif, et des tests sont effectués sur un environnement interne. La mise à disposition du correctif aux Clients (dans la version de production du Service Applicatif) dépend de son niveau de criticité

- Anomalie bloquante : le correctif est mis à disposition dans les meilleurs délais, sans attendre les mises à jour planifiées;
- Anomalie majeure : le correctif est mis à disposition dans la version de production, sans attendre les mises à jour planifiées :
- Anomalie mineure : le correctif est mis à disposition dans la version de production, lors d'une mise à jour planifiée.

Collaboration du Client

Il est rappelé au Client que les prestations de services en informatique nécessitent une collaboration active et régulière entre les Parties. Le Client désigne compétent interlocuteur qui représentera auprès de OFFMYDATA. En aucun cas un utilisateur non formé ne pourra accéder au Support technique (Maintenance corrective) mais également aux Services d'Assistance fonctionnelle ou technique souscrits par le Client. Le Client doit fournir à OFFMYDATA tous les documents, renseignements et éléments existants, nécessaires à la bonne compréhension du problème posé. Il s'engage notamment à :

- Fournir tous les moyens et répondre à toutes les questions permettant de faciliter la reproduction du problème soulevé :
- Laisser libre accès au logiciel pour les techniciens de OFFMYDATA et de ses partenaires;
- N'entreprendre aucune opération qui directement ou indirectement bloquerait ou ralentirait les opérations effectuées par OFFMYDATA ou ses partenaires.

Exclusion du Service de Maintenance corrective

N'entre pas dans le champ d'application des services de maintenance, la résolution des Anomalies qui résulteraient :

- D'éléments non développés, ni agréés ou fournis par OFFMYDATA au Client ;
- De modification(s) apportée(s) à la Solution par toute autre personne que OFFMYDATA, sans avoir obtenu au préalable autorisation écrite de OFFMYDATA;
- Une utilisation du Service Applicatif non conforme à sa Documentation.
- Par ailleurs, OFFMYDATA n'est pas responsable de la maintenance dans les cas suivants :
- Refus du Client de collaborer avec OFFMYDATA dans la résolution des Anomalies et notamment refus de répondre aux questions et demandes de renseignement;
- Manquement du Client à ses obligations au titre du Contrat;
- Défaillance des réseaux de communication électronique;
- Détérioration due à un cas de force majeure.

7.1.4.2. Concernant la maintenance évolutive

Le Client bénéficie des mises à jour et évolutions fonctionnelles du Service Applicatif prévues par OFFMYDATA. OFFMYDATA s'engage à mettre à disposition du Client les documentations mises à jour des nouvelles versions du Service Applicatif, dans le cas où l'utilisation des nouvelles fonctionnalités est complexe. Les corrections et évolutions sont expressément soumises au Contrat et les interventions relatives à ce service peuvent rendre le service momentanément indisponible.

7.1.4.3. Exclusions du service de Maintenance

Sont expressément exclues du service de Maintenance et donnent lieu à facturation supplémentaire, après étude de faisabilité

Version en vigueur au 7 octobre 2025



et devis préalable de OFFMYDATA et de ses partenaires, les prestations suivantes .

- Assistance à l'utilisation et formation au Service Applicatif:
- Prestations de suivi de projet, d'assistance ou de conseil juridique;
- Déplacement des équipes de OFFMYDATA sur le site du Client ;
- Installation ou dépannage de (stations travail, matériels de périphériques, etc.), du système d'exploitation, logiciels de tiers appartenant Client au hors Applications hébergées ;
- Remise à niveau des Données altérées ou la réexécution de traitement visant à cet effet;
- Restauration des Données perdues du Client ;
- Prestations associées au déploiement des Mises à jour du Service Applicatif, réputées non-compatibles avec les développements spécifiques du Client ;
- Prestations de Webdesign sur le Service Applicatif ou les Services;
- Fourniture d'un nouveau produit ou de caractéristiques et/ou fonctionnalités supplémentaires;
- Fourniture de nouveaux modules ;
- Support et Maintenance de Développements spécifiques;
- Résolution de problèmes système ou réseau.

7.1.5. Les bilans Coach Cyber (Services inclus)

À condition d'être prévu au sein de l'Offre, le Client bénéficie d'un Service inclus « Comités de Projets », « COPROJ » ou « Comités de Pilotage » ou « COPIL ». Ces rendez-vous sont réalisés à distance avec un Cyber Coach de OFFMYDATA, hormis les premiers et derniers COPIL et COPROJ qui pourront être réalisé chez le client. L'objectif de ces rendez-vous est d'assurer un suivi du Client, en fonction de ses besoins pratiques et ainsi être accompagné dans le déploiement de sa conformité et de son pilotage cyber. Ces rendez-vous doivent être réservés par le Client au cours de chaque année contractuelle sur la Solution selon les modalités qui lui seront indiquées par OFFMYDATA. À l'occasion de cette réservation le Client doit indiquer le périmètre exhaustif des suiets qu'il souhaiterait aborder lors du rendez-vous dans le temps limité qui lui sera imparti. Le Cyber Coach pourra refuser lors du rendez-vous toute autre thématique ou question non préalablement identifiée, étant entendu que les sujets abordés ne sauraient relever des réglementations nationales ou internationales spécifiques au secteur d'activité du Client, ou relevant des spécialités juridiques connexes à la protection du patrimoine informationnel de l'entreprise. Dans le cas où le rendeznécessite une analyse vous documents en amont par le personnel de OFFMYDATA, seules les équipes de OFFMYDATA peuvent autoriser le Client à communiquer les documents et sont habilitées à traiter les Données qu'ils contiennent, ces Données strictement confidentielles. Le complète les documents avant de les envoyer. Le personnel de OFFMYDATA traite ces demandes dans un délai raisonnable, en prévision d'un prochain rendez-vous Cyber planifié avec le Client. Le Client reconnait que le délai nécessaire à la relecture du document et à la production de recommandations peut varier selon les disponibilités des équipes et la complexité des éléments à traiter. Sont exclus du périmètre de ces rendez-

- La formalisation de documents à façon
- La rédaction de procédures, analyses, chartes, documents contractuels ou tout autre document de conformité sur mesure :
- La réalisation de consultations iuridiques.
- notes ou recherches sur des sujets juridiques ou techniques ne relevant pas de l'explicitation orale des principes du diagnostic et du pilotage de la politique de sécurité.

A défaut de réservation au cours de chaque année contractuelle des rendezvous prévus, les rendezvous non réservés seront considérés comme perdus et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement ou réservation.

Politique d'annulation

Le client dispose de la faculté d'annuler un rendez-vous expert préalablement fixé, sous réserve du respect des conditions énoncées ci-après. Les rendez-vous replanifiés sont également considérés comme étant des annulations.

- Toute annulation ou report doit être notifié au plus tard quarante-huit (48) heures avant la date et l'heure du rendez- vous programmé.
- Le client est autorisé à exercer son droit d'annulation dans la limite de deux (2) occurrences sur son quota de RDV expert annuel (« COPIL » ou « COPROJ »).

En cas de non-respect du délai de préavis de quarante-huit (48) heures ou si le nombre d'annulations autorisées est dépassé, le rendez-vous sera considéré comme définitivement perdu. Dans les cas visés ci-dessus. le client ne pourra

pas réclamer un nouveau rendez-vous en remplacement du rendez-vous perdu, sauf si des créneaux supplémentaires sont disponibles dans le cadre de son abonnement. Il est rappelé que les rendez-vous experts sont inclus dans le cadre de l'abonnement souscrit par le client et ne peuvent être considérés comme des services distincts supplémentaires. La présente politique d'annulation fait partie intégrante des conditions générales d'abonnement et de prestation de services. Toute demande de rendez-vous expert implique l'acceptation pleine et entière de la présente politique d'annulation. Les exclusions de périmètre ainsi que les modalités de réservation décrites au sein du présent article s'appliquent également aux Services Liés d'Assistance fonctionnelle, d'Assistance conseil, d'Assistance cyber, de points de suivi et plus largement aux Prestations de suivi de déploiement ou de conseil proposés au Client.

7.1.6. Certificats délivrés par OFFMYDATA (Services inclus)

A condition d'être prévu au sein de l'Offre, le Client bénéficie d'un Service inclus lui permettant d'obtenir des certificats. Ces certificats sont délivrés par OFFMYDATA et / ou Visiativ dans les conditions prévues à l'annexe B des présentes. Le Client reconnait que l'obtention des certificats et Labels est soumise au respect de critères déterminés par OFFMYDATA. Seuls les éléments déclarés par le Client, sans vérification systématique par les équipes OFFMYDATA, permettent OFFMYDATA d'attribuer ces certificats et Labels. L'obtention d'un certificat ne saurait engager OFFMYDATA sur la conformité réelle du Client.

7.2. Services Liés

7.2.1. Setup de démarrage

Dans le cadre du Service Lié, visé au sein de l'Offre, pour mettre à disposition le Service Applicatif, l'éditeur Visiativ initialise et paramètre la Solution pour le compte du Client à savoir :

- La création de(s) espace(s) pour l(es) organisation(s) commandée(s);
- La création des utilisateurs administrateurs identifiés par le Client (deux (2) comptes maximum par clients):
- L'implémentation du logo (à condition que celui-ci soit transmis par le Client dans un format compatible avec les prérequis techniques de la Solution).

Il convient à ce titre que le Client communique à OFFMYDATA à la signature du Contrat, la dénomination des organisations, dont les espaces doivent être créés, les logos afférents le cas échéant ainsi que la liste des utilisateurs administrateurs devant être créés (nom, prénom et adresse email). A cette

Version en vigueur au 7 octobre 2025



occasion, le service support de OFFMYDATA prendra contact avec le Client pour confirmer la livraison du Service applicatif, programmer la session de formation de 2h comprise dans le Setup de démarrage (ci-après la « Formation initiale ») et solliciter le cas échéant la communication d'éléments d'informations supplémentaires et/ou documents nécessaires à la réalisation de Services commandés par le Client. Les réunions de lancement qui ne seraient pas expressément prévues au sein de l'Offre mais sollicitées en sus par le Client pourront faire l'objet après devis préalable OFFMYDATA d'une facturation supplémentaire. La Formation initiale sera réalisée selon les modalités prévues au sein de l'article « Service de Formation » des présentes. En fonction du niveau de maturité cyber du Client et de ses besoins identifiés par le Cyber Coach, ce dernier décidera du programme de la formation pour permettre une meilleure prise en mains possible de la Solution même pour les plus novices. Le Cyber Coach pourra à ce titre décider de concentrer la formation sur certaines fonctionnalités de la Solution. La formation initiale porte sur l'utilisation de la Solution et n'est en aucun cas une Formation de sensibilisation. Elle ne saurait remplacer une formation des utilisateurs à la cybersécurité.

7.2.2. Service de Formation (Service Lié)

OFFMYDATA propose d'accompagner le Client et les Utilisateurs dans l'utilisation de la Solution. Ces Formations pourront être dispensées, à la discrétion de OFFMYDATA, dans les locaux du Client (en France métropolitaine) ou par d'autres moyens de communication proposés par OFFMYDATA (visio-conférence, démonstrations en ligne etc.) par un personnel compétent et qualifié. Ces Prestations seront facturées selon les modalités prévues dans le Contrat. Toute Formation planifiée objet du Contrat ne donne lieu à aucun remboursement en cas d'annulation par le Client, sauf dérogation et/ou geste commercial expressément acceptés par OFFMYDATA. Lorsque la formation se déroule en dehors des locaux de OFFMYDATA, les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement sont à la charge du Client. Ils sont remboursés au réel sur la base de justificatifs fournis par OFFMYDATA. Pour toute formation par OFFMYDATA, dispensée attestation de présence pourra remise au Client sur demande de ce dernier pour signature. Des conventions de formation distinctes seront conclues si cela est rendu nécessaire par les dispositions légales applicables. OFFMYDATA propose les Services de formation suivants:

 Formation administration (2h) : destinée à l'équipe projet du Client dont le référent cyber (ou Responsable des Systèmes d'Information), elle a pour objectif de former les participants à l'utilisation et l'administration de la Solution (création des utilisateurs et gestion des droits);

- Formation utilisateurs (2h): destinée aux utilisateurs non-administrateurs de la Solution (en présence d'un membre de l'équipe projet capable de répondre aux questions opérationnelles de ses utilisateurs) afin de les former à l'utilisation du Service applicatif;
- Formation sensibilisation (2x 2h): dédié aux principes fondamentaux de la sécurisation des données en lien avec l'utilisation de la Solution. Cette formation est comprise dans la formule CYBER MANAGED et fera l'objet d'une facturation séparée pour toutes les autres formules d'abonnements.

Il appartient au Client d'identifier au préalable les personnes à former et de s'assurer de la participation aux Services de formation commandés de toutes les personnes pertinentes, susceptibles d'utiliser la Solution. Concernant les Formations utilisateurs, afin d'assurer l'adhésion des participants et la réussite de la formation, le référent cyber avant participé à la Formation initiale ou à la Formation administrateur doit participer aux Formations utilisateurs afin de répondre notamment aux questions opérationnelles des participants, au choix du workflow et de l'organisation opérationnelle et collaborative choisie par le Client au sein de la Solution. Il appartient au Client de sensibiliser ses Utilisateurs en amont de la formation et de réfléchir à la manière dont il entend piloter le projet de conformité et faire participer ses Utilisateurs dans la Solution. Les Services de formation dispensés par OFFMYDATA sont des services de formation standard. OFFMYDATA peut concevoir en collaboration avec le Client des prestations de formation spécifiques lesquelles feront l'objet d'une Commande particulière et d'une tarification spécifique différente des tarifs appliqués aux Services de formation standards. Le nombre de participants maximum à une session de formation est mentionné dans Conditions particulières. Sauf mentions contraires, il est de 10 participants maximum.

7.2.3. Assistance fonctionnelle (Service Lié)

Le Client peut commander une prestation d'Assistance fonctionnelle. L'assistance fonctionnelle consiste à apporter au Client les réponses, conseils et expertises de OFFMYDATA quant à l'utilisation fonctionnelle de la Solution OFFMYDATA PROTECT. En fonction des besoins du Client, une prestation d'assistance téléphonique lui sera proposée, correspondant à un crédit d'heures

d'assistance fonctionnelle. Ce crédit d'heures est valable pour une année, de date à date, à compter de la Commande. La demande d'assistance sera formalisée via la Solution laquelle devra comprendre une expression précise des besoins d'assistance ainsi que les coordonnées téléphoniques de l'utilisateur. Une fois le ticket réceptionné par les équipes support, un interlocuteur prendra contact avec l'utilisateur du Client par téléphone ou visio conférence. Après chaque prestation d'assistance, le Client recevra communication d'une synthèse reprenant.

- · Le crédit-temps consommé ;
- · Les suiets traités :
- · Le crédit temps restant.

Chaque prestation d'assistance réalisée sera décrémentée du crédit-temps, par tranche de 15 minutes. Une fois le crédit temps commandé consommé, le Client pourra commander un nouveau volume d'heures d'assistance fonctionnelle dans les conditions de prix figurant au sein du bon de commande. L'assistance téléphonique est disponible sur les mêmes plages horaires que le service de Maintenance corrective.

7.2.4. Assistance technique (Service Lié)

L'assistance technique consiste à fournir des prestations techniques spécifiques non comprises dans le cadre des Services de Maintenance : réalisation d'imports, de formalisation documentation spécifique, réalisation de rapports et requêtes, suppressions en masse, mise en place d'automatismes... L'assistance technique comprend également toute intervention, sur les bases de données (sauvegarde, traitement des données, migration, étude des données, exports), les programmes (corrections, améliorations), et relatives aux matériels (installation, paramétrage). prestations techniques sont réalisées uniquement sur devis, selon les étapes suivantes:

- Expression du besoin par écrit (cahier des charges), rédigé par le Client ;
- Analyse de la demande par un Chef de projet OFFMYDATA;
- Formalisation d'un devis chiffré par OFFMYDATA précisant la charge de travail nécessaire pour la réalisation de la prestation et le cas échéant des Conditions particulières;
- Accord écrit sur le devis et la prestation par le Client;
- Livraison de la prestation par OFFMYDATA.

Version en vigueur au 7 octobre 2025



Le Client est seul responsable de la rédaction d'un cahier des charges conforme à ses besoins et de son contenu. Toute demande non présente dans le cahier des charges établi par le Client fera l'objet d'une prestation supplémentaire. OFFMYDATA ne pourra être tenue pour responsable d'un cahier des charges incomplet ou erroné.

7.2.5. Assistance conseil à la mise en conformité Cyber (Service Lié)

OFFMYDATA proposer peut des Prestations de conseil à la mise en conformité sous forme d'assistance téléphonique et dans les conditions l'article prévues à Assistance fonctionnelle. Ces Prestations sont optionnelles, et permettent au Client d'échanger avec OFFMYDATA sur la manière de mettre en œuvre leur projet de conformité au sein du Service applicatif. Prestations ne sauraient s'apparenter à des prestations de conseil juridique. d'analyse ou L'accompagnement supplémentaire commandé par le Client peut être réalisé par un Partenaire agréé de OFFMYDATA. Les conditions de cette délégation sont spécifiées au Client au sein de l'Offre.

7.2.6. Autres Services liés

OFFMYDATA peut proposer à ses Clients d'autres Prestations et/ou Services Liés dont les modalités de mises en œuvre sont décrites au sein de Conditions particulières ou du Contrat. Les options disponibles sur OFFMYDATA PROTECT sont des Services liés afférents à la Plateforme. Les présentes s'appliquent aux options, en complément de la documentation du Prestataire (CGU).

7.2.7. Réception des Services Liés

Sauf les cas où le Client informe OFFMYDATA de manière motivée et écrite d'une non-conformité des Services Liés à l'Offre dans les quarante-huit (48) heures à compter de la livraison du Service Lié, le Client est réputé avoir irrévocablement accepté le Service Lié sans réserve. Les Services d'Assistances téléphoniques seront considérés comme disponibles et livrés dès la communication des Identifiants de connexion au premier Utilisateur du Client.

8. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- Utiliser le Service Applicatif en parfaite conformité avec sa Documentation, à laquelle le Client se reportera systématiquement;
- Soumettre ses Utilisateurs aux CGU et se porter fort du respect de ces CGU par les Utilisateurs;
- Fournir à OFFMYDATA, la coopération et l'assistance nécessaire à la réalisation de ses prestations;

- Se doter des moyens techniques, en particulier de télécommunication, nécessaires à l'exécution du Service Applicatif;
- Collaborer activement avec OFFMYDATA, notamment en lui remettant l'ensemble des éléments, informations et instructions nécessaires à la réalisation des Prestations:
- Faire part à OFFMYDATA de toute difficulté éventuelle qui pourrait naître au cours du Contrat, afin de permettre leur prise en compte rapide.

Par ailleurs, le Client est entièrement responsable de la configuration de son Environnement ou celui de ses Utilisateurs de manière compatible avec l'utilisation du Service Applicatif. Il est également seul responsable de sa conformité à la Réglementation, le Service Applicatif et les Services liés n'étant que des outils mis à la disposition du Client pour piloter, animer et mettre en œuvre sa conformité. Le Client demeure le seul maitre et juge des actions qu'il doit mettre en œuvre pour respecter la Réglementation que ce soit en interne ou externe au regard de Clients, collaborateurs, prospects, fournisseurs, sous-traitants, partenaires etc. Il lui appartient d'utiliser le Service Applicatif de manière adéquate en fonction de ses propres spécificités notamment au regard de son activité, de son organisation, de son système d'information etc. OFFMYDATA ne saurait se substituer au Client dans ses décisions au regard de sa conformité ni voir sa responsabilité engagée. directement ou indirectement en cas de non-conformité du Client En outre, le Client Règlementation. s'engage à coopérer pleinement avec OFFMYDATA et à lui remettre tout(e) élément et/ou information utile, dans les plus brefs délais, de manière spontanée proactive, sans attendre OFFMYDATA le(s) lui demande. En particulier, le Client s'engage à désigner un interlocuteur compétent et disponible, qui se tiendra à la disposition permanente de OFFMYDATA pour répondre aux questions de ce dernier et lui fournir tous les éléments lui permettant d'exécuter les prestations prévues aux présentes, de manière optimale. Enfin, le Client à informer au plus tôt OFFMYDATA de toute information et/ou évènement susceptible d'affecter l'exécution des prestations prévues aux présentes.

9. CALENDRIER, DATES

Toutes les dates de livraison et/ou de réalisation de Services, de Prestations, de réunions ou rendez-vous ainsi que notamment mais non exclusivement les calendriers de déploiement ou de démarrage communiqués au Client sont de convention expresse entre les Parties

des dates communiquées à titre indicatif. La responsabilité de OFFMYDATA ne pourra être retenue en cas de retard par rapport aux dates communiquées.

10. MODALITES FINANCIERES

10.1. Prix

Le Service Applicatif et le Service de Maintenance feront l'objet d'une redevance mensuelle dont le montant est déterminé au Contrat (l' « Abonnement »). Le prix des Services liés est déterminé dans le Contrat. Sauf dérogation expresse convenue entre les Parties, les prix sont libellés en euros et s'entendent hors taxes, transport non compris, et sont fixés dans le Contrat. En cas de modifications des tarifs, le Client conserve le prix convenu dans le Contrat pour la durée de son Abonnement. Les nouveaux tarifs s'appliqueront aux commandes reçues postérieurement à son envoi.

10.2. Révision

A l'issue de la Période Initiale puis à l'échéance de la période ferme reconduite, le cas échéant, le prix hors taxes (« HT ») de l'Abonnement sera révisé, selon l'indice SYNTEC conformément à la formule suivante : P1 = P0x(S1/S0). Dans laquelle :

- P1 représente le prix HT de la redevance d'Abonnement après révision ;
- P0 représente le prix HT de la redevance d'Abonnement à la date de signature du Contrat lors de la première révision. Puis, pour les révisions suivantes, P0 représente le prix HT de la redevance d'Abonnement tel que révisé lors de la précédente révision;
- S1 représente le dernier indice SYNTEC publié à la date de la révision du prix HT de l'Abonnement;
- S0 représente le dernier indice SYNTEC publié à la date de signature du Contrat lors de la première révision du prix HT de la redevance d'Abonnement.

Puis, pour les révisions suivantes, S0 représente le dernier indice SYNTEC publié à la date de la précédente révision prix HT de la redevance d'Abonnement. Dans l'hypothèse où l'indice SYNTEC viendrait à disparaître et à défaut d'accord entre les Parties, cellesci désignent Monsieur le Président du Tribunal de commerce afin de fixer l'indice qui conviendra le mieux au Contrat. En toute état de cause, le Client accepte de renégocier à la hausse le prix du Contrat si OFFMYDATA justifie d'un changement de circonstances imprévisible lors de la conclusion du Contrat qui rend l'exécution des Services beaucoup plus complexe et plus onéreuse. Pendant la phase de

Version en vigueur au 7 octobre 2025



renégociation, OFFMYDATA continue à exécuter ses obligations.

10.3. Facturation

Les factures sont émises par CEVINUM dans les conditions et selon les modalités prévues dans le Contrat. Sauf convention contraire au sein des Conditions particulières :

- Les redevances d'Abonnement et les Services Liés le cadre des offres Cyber Coach et Cyber Managed feront l'objet d'une facturation annuelle ou mensuelle à régler par virement bancaire ou par prélèvement automatique (engagement 12 mois). Le démarrage des services et de l'abonnement se fera après réception du premier versement mensuel ou annuel.
- · les Services non Liés seront facturés à Commande. Sauf dérogation expresse. factures les OFFMYDATA sont réglées nar virement bancaire ou par prélèvement automatique dans les 30 (trente) jours suivant la date d'émission de la facture. OFFMYDATA se réserve le droit de demander un acompte. De plus, OFFMYDATA se réserve le droit de transmettre au Client ou de mettre à la disposition du Client les factures sous format électronique par tout moyen à sa convenance. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé. Le défaut de paiement à échéance par le Client entraînera:
- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu;
- La facturation d'un intérêt de retard sur la base d'un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal, à compter du premier jour ouvré de retard ;
- La facturation d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros (article D441- 5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire sur justification pourra être demandée:
- En sus de l'indemnité précitée, et sans préjudice de toute indemnisation que OFFMYDATA serait en droit de réclamer en réparation du préjudice subi, la facturation d'une pénalité fixée forfaitairement à 10% du montant total de la facture impayée, et ce sans aucune mise en demeure préalable, du seul fait du dépassement de l'échéance due;
- La suspension des Services, jusqu'au paiement intégral des factures émises et non réglées. L'ensemble des

dispositions visées à l'alinéa précédent s'appliqueront de plein sans mise en demeure préalable, du seul fait du non-respect d'une seule échéance contractuelle, et sans préjudice des dommages et intérêts que OFFMYDATA sera en droit de réclamer et/ou de l'application de l'article « Résiliation » des présentes. Par ailleurs, le Client s'engage à rembourser OFFMYDATA de tous les frais et dépenses exposés, notamment les frais d'huissiers et d'avocats, en vue de recouvrer les sommes dues.

11. CONFIDENTIALITE

Chacune des Parties s'engage à tenir confidentielles les informations communiquées par l'autre Partie dans le cadre de l'exécution du Contrat. Sont réputées confidentielles au sens du présent article toute information(s) de nature, technique, financière, commerciale ou comptable, toute donnée(s), étude(s), audit(s), savoirfaire(s) ou expérience(s) communiquée(s) par l'une des Parties, quels qu'en soient la forme, le support ou le moyen incluant notamment les communications orales ou écrites, se rapportant directement ou indirectement à l'exécution présentes, et ce y compris des Logiciels/Services Applicatifs, Données ainsi que l'ensemble des documents contractuels constituant le présent Contrat (ci-après les « Informations Confidentielles »). Chacune des Parties s'interdit en conséquence de divulguer ou partie des Informations Confidentielles précitées à l'égard de tous tiers au présent Contrat, notamment tout sous-traitant, Client ou conseil de ladite Partie, sans l'accord préalable écrit de l'autre Partie. Il est expressément convenu entre les Parties que les actionnaires de OFFMYDATA, Partenaires de l'hébergeur et les OFFMYDATA ne sont pas des tiers au sens du présent article et peuvent donc recevoir communication des Information Confidentielles dans le cadre l'exécution du Contrat. En conséquence, tant en son nom qu'au nom de ses collaborateurs, la Partie qui reçoit une ou plusieurs Informations Confidentielles s'engage à :

- Ne pas communiquer tout ou partie de ces Informations Confidentielles à un tiers sans l'accord préalable et écrit de l'autre Partie;
- Ne divulguer ces informations qu'aux seuls membres de son personnel qui auront à en connaître pour l'exécution du présent Contrat;
- Ne revendiquer aucun droit de propriété sur ces Informations Confidentielles. Toutefois, ne seront pas considérées comme confidentielles les informations, documents ou outils qui :

- Étaient du domaine public au moment de leur divulgation ou sont tombées dans le domaine public sans qu'il y ait eu contravention aux présentes dispositions;
- Résultent de connaissances internes à l'une ou l'autre des Parties sans qu'il y ait eu violation par elle de la présente obligation de confidentialité;
- Ont été reçus de manière licite, par l'une ou l'autre des Parties, ou par des tiers non liés par une obligation de confidentialité;
- Étaient en possession d'une Partie avant leur divulgation par l'autre Partie sans qu'une telle possession ne résulte directement ou indirectement de la divulgation non autorisée de ces Informations Confidentielles par un tiers.

Les Parties s'engagent à respecter les obligations résultant du présent article pendant toute la durée du Contrat ainsi que pendant trois (3) ans suivant sa cessation quelle qu'en soit la cause. Il est entendu que chacune des Parties sera de ses obligations confidentialité en ce qui concerne toutes les informations dont la divulgation est exigée par la loi ou une autorité judiciaire ou administrative compétente, ou rendue nécessaire pour les besoins d'une action et/ou procédure judiciaire. En tout état de cause, chacune des Parties s'engage à restituer à l'autre Partie, dans les meilleurs délais, à compter de la rupture du Contrat pour quelque cause que ce soit et sur demande de l'autre Partie, l'ensemble des documents remis à l'autre Partie dans le cadre du Contrat

12. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Client reconnaît que le présent Contrat ne constitue aucun transfert d'aucun droit de propriété intellectuelle sur le Service Applicatif en ce inclues la Solution et la Documentation, ni sur les Prestations, les résultats des Prestations ou tout autre document transmis ou mis à disposition du Client par OFFMYDATA. Pour les besoins d'exécution du Contrat. OFFMYDATA concède au Client un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'accès et d'utilisation du Service Applicatif pendant toute la durée du Contrat et pour le monde entier. En conséquence, tout tiers - et notamment toute filiale ou société du même groupe que le Client - devra, s'il souhaite utiliser le Service Applicatif et les Services Liés. solliciter l'accord préalable et écrit de OFFMYDATA dans le cadre d'un Contrat distinct des présentes. Dans la mesure où le Service Applicatif utilise ou peut utiliser des œuvres préexistantes et/ou est d'œuvres préexistantes constituée protégées par des droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, OFFMYDATA concède au Client un droit

Version en vigueur au 7 octobre 2025



d'utilisation conforme à la licence qui lui est accordé et suffisante à la mise en œuvre par le Client de la totalité des droits dont il est titulaire au titre du Contrat. Le Client se porte fort du bon respect par les Utilisateurs des termes du présent Contrat ainsi que des dispositions figurant les conditions générales d'utilisation. Le droit d'utilisation concédé en vertu du présent article se définit comme le droit, pour le Client, de procéder aux opérations de chargement et d'affichage et d'exécution du Service Applicatif conformément à sa Documentation. En dehors du droit d'utilisation tel que défini au présent article, toute autre utilisation du Service Applicatif non expressément autorisée par OFFMYDATA et ses partenaires est interdite. A ce titre, le Client s'interdit notamment :

- Toute reproduction totale ou partielle, sur quelque support que ce soit, du Service Applicatif:
- Toute représentation, diffusion ou commercialisation, que ce soit à titre gratuit ou onéreux;
- Toute utilisation du Service Applicatif, de quelques façon et sous quelque forme que ce soit, aux fins de conception, réalisation, diffusion ou commercialisation d'un programme similaire dérivé ou entièrement nouveau;
- Toute utilisation du Service Applicatif pour fournir des prestations à des tiers. Une telle utilisation pourra être envisagée et faire l'objet d'un Contrat distinct entre les Parties;
- De modifier la Solution et/ou fusionner tout ou partie du Service Applicatif dans d'autres programmes informatiques;
- De procéder à toute décompilation, désassemblage ou rechercher de quelque manière que ce soit à reconstituer le code source des logiciels mis à sa disposition dans le cadre de la fourniture du Service Applicatif;
- De procéder à toute correction ou modification du Service Applicatif.

Seul OFFMYDATA, ses ayants-droits ou ses sous-traitants autorisés ont le droit d'améliorer ou de modifier quelconque manière que ce soit le Service Applicatif, y compris dans un but de maintenance ou de correction des erreurs. Tout transfert, par le Client, des droits consentis au titre des présentes, au bénéfice d'un tiers, notamment un prestataire externe chargé opération d'infogérance, est interdit, sauf accord exprès, préalable et écrit de OFFMYDATA. Il est également interdit au Client de tenter de faire ou d'amener ou permettre à un tiers de faire un des actes . susmentionnés.

13. REFERENCE COMMERCIALE

Le Client autorise OFFMYDATA, pour la durée du Contrat, à mentionner son nom (et/ou utiliser son logo) ainsi qu'une description de la nature des Services objets du Contrat, dans ses listes de références et ses propositions techniques et commerciales, communications à son personnel, documents internes de gestion, rapport annuel aux actionnaires et autres obligations législatives et réglementaires, ainsi que dans tout projet de publicité, d'articles de presse ou d'autres communications relatifs au Contrat.

14. RESPONSABILITE DE OFFMYDATA

OFFMYDATA s'oblige à apporter le meilleur soin, dans le respect des règles de son art, à l'accomplissement de ses missions. Sa responsabilité ne peut être engagée qu'en cas de négligence dont il appartient au Client d'apporter la preuve. Le Client reconnaît qu'en aucun cas OFFMYDATA ne procède :

- A la vérification de la configuration de l'Environnement du Client;
- A l'analyse de l'adéquation de la Solution, laquelle est un produit standard, aux besoins du Client.

Le Client reconnaît avoir reçu de OFFMYDATA toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation du Service Applicatif à ses besoins. OFFMYDATA ne saurait être tenue responsable que de la réparation des conséquences pécuniaires des dommages à la fois (i) directs (ii) matériels et (iii) prévisibles causés par une mauvaise exécution (ou un défaut d'exécution partiel ou total) prouvé du Service Applicatif ou d'un Service Lié. OFFMYDATA ne saurait en aucune circonstance encourir de responsabilité au titre des dommages indirects, immatériels ou imprévisibles au sens des articles 1231-3 et 1131-4 du Code Civil. qui incluent notamment, mais sans que cette liste soit limitative, tout gain manqué, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de Clientèle perte d'une chance inexactitude ou corruption de fichiers ou de données, coût de l'obtention d'un produit, d'un logiciel, d'un service ou d'une technologie de substitution et tout dommage causé à ses biens. Sauf en cas de faute lourde ou dolosive ou en cas dommages corporels, la responsabilité de OFFMYDATA ne pourra excéder, tous confondus par dommages année contractuelle, le montant payé par le Client au titre du Contrat, dans les 6 (six) mois précédant le dommage. Pour éviter toute ambiguïté, « tous dommages confondus » signifie que le plafond d'indemnisation se calcule en cumulant les réparations d'un ou plusieurs dommages, qu'il résulte d'un ou de

plusieurs faits générateurs distincts, pendant l'année contractuelle de survenance du ou des dommages.

LA PRESENTE CLAUSE RESTE APPLICABLE EN CAS DE NULLITE, DE RESILIATION OU DE RESOLUTION DU PRESENT CONTRAT.

Les limitations et les exclusions de responsabilité précisées au présent article et à l'article « responsabilité du Client » sont déterminées par l'équilibre que constituent ensemble les obligations de OFFMYDATA, les montants de **OFFMYDATA** l'indemnisation que s'engage à verser au Client et les stipulations de la police d'assurance la responsabilité couvrant civile professionnelle de OFFMYDATA. Le Client reconnaît que le prix du Contrat a également été fixé en tenant compte de la limitation de responsabilité décrite au présent article. Aucune des Parties n'est toutefois responsable en cas de Force Majeure définie ci-dessous.

15. RESPONSABILITES DU CLIENT

Outre le paiement du prix convenu, le Client reconnait que la fourniture du Service Applicatif et la bonne exécution du Contrat par OFFMYDATA est subordonnée au respect de ses propres obligations rappelées ci-après. conséquent, la responsabilité de OFFMYDATA ne pourra pas être engagée en cas de manquement du Client à ses propres engagements. Le Client s'engage à faire respecter par ses Utilisateurs les obligations des présentes dont il se porte-fort. Le Client s'assurera que son système d'information et celui de ses Utilisateurs présentent les garanties suffisantes et garantit prendre toutes mesures de sécurité physique et logique conformes à l'état de l'art pour ne pas porter atteinte à la Solution et à son bon fonctionnement, ainsi qu'aux données traitées. Le Client s'interdit expressément de donner accès au Service Applicatif à un Utilisateur concurrent direct ou indirect de OFFMYDATA ou des éditeurs tiers. Le Client demeure également responsable à l'égard de OFFMYDATA :

- De toute utilisation non autorisée du Service Applicatif et des dommages qui pourraient en résulter;
- De tous les matériels et logiciels qu'il fournit, ainsi que les risques associés, et est seul responsable des dommages causés à lui-même, à son personnel, à ses Utilisateurs ou à des tiers y compris des conséquences pouvant résulter de dysfonctionnements du Service Applicatif, si ces dysfonctionnements sont imputables aux éléments fournis par le Client :
- De l'utilisation de tout ou partie du Service Applicatif alors que OFFMYDATA, suite à une difficulté ou

Version en vigueur au 7 octobre 2025



pour quelque autre raison que ce soit, lui avait recommandé d'en suspendre l'utilisation;

 D'une utilisation du Service Applicatif dans un Environnement ou selon une configuration ne respectant pas les prérequis techniques de OFFMYDATA PROTECT, ou en lien avec des programmes ou données de tiers non expressément avalisés par OFFMYDATA.

16. FORCE MAJEURE

La responsabilité d'aucune des Parties ne pourra être recherchée si la nonexécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations découle d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit. La force majeure comprend notamment les grèves de toute nature, les problèmes ou d'approvisionnement OFFMYDATA, la rupture des Contrats avec les Éditeurs si celle-ci ne lui est pas exclusivement imputable, l'incendie, les embargos, les intempéries, l'inondation, les problèmes de connexion au réseau Internet, la guerre, les émeutes, les troubles sociaux, les arrêts de travail, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, les attaques malveillantes alors que OFFMYDATA a mis toutes les mesures en œuvre pour les éviter, ou les attaques par refus de service.

17. SUSPENSION/RESILIATION/RESOLUT ION

Il est entendu que toutes les sommes facturées par OFFMYDATA sont dues, nonobstant la résiliation, résolution, suspension du Contrat et des Services. En outre, la fin ou la suspension du Contrat ne donne droit à aucun remboursement de la part de OFFMYDATA.

17.1. Suspension des Services

OFFMYDATA se réserve le droit de suspendre tout ou partie des Services, suspension qui sera notifiée au Client par tous movens :

- En cas d'inexécution totale ou partielle des obligations du Client, en particulier son obligation de paiement, dans les 8 (huit) jours suivant la date de ladite notification valant mise en demeure;
- En cas de non-respect du Contrat par le Client, de nature notamment, à compromettre les Services.

Le paiement des Services reste dû pendant la période de suspension ou de limitation de tout ou partie des Services. Pour ces mêmes raisons, OFFMYDATA peut également prononcer la résolution ou résilier de plein droit le Contrat.

17.2. Résiliation du Contrat

Le Contrat pourra être résilié par l'une des Parties en adressant une dénonciation à l'autre Partie par lettre recommandée avec avis de réception au moins 3 (trois) mois avant l'échéance de la période en cours. D'un commun accord entre les Parties, et par dérogation expresse à l'article 1214 du Code civil, le Contrat est conclu à durée déterminée nonobstant sa reconduction. Par conséquent, le Contrat ne peut pas être résilié avant le terme fixé pendant chaque période contractuelle reconduite, sauf à ce que le Client s'acquitte envers OFFMYDATA d'une indemnité de résiliation anticipée stipulée. Dans tous les cas, le droit d'utilisation du Service Applicatif, concédé au Client selon les modalités prévues au Contrat, automatiquement cessent immédiatement à la fin du Contrat, pour quelle que raison que ce soit. Le Client ne peut pas résilier le Contrat pendant la période en cours (Période Initiale ou période renouvelée), sauf à régler à OFFMYDATA une indemnité de résiliation anticipée. A défaut de stipulation expresse, le Client reconnaît et accepte qu'il sera redevable envers OFFMYDATA d'une indemnité de résiliation anticipée de 100% de la totalité des sommes que OFFMYDATA aurait dû percevoir si le Contrat s'était poursuivi jusqu'à son terme. De convention expresse entre les Parties, la clause susvisée est qualifiée de clause d'indemnité de résiliation anticipée » et ne correspond en aucun cas à une « clause pénale » au sens de l'article 1231- 5 du Code civil. En tout état de cause, OFFMYDATA pourra résilier le Contrat pour manquement du Client après mise en demeure restée sans effet dans un délai de 15 (quinze) jours.

17.3. Résolution du Contrat

Le Contrat sera résolu, de plein droit et sans formalité judiciaire, en cas de défaillance d'une des Parties dans l'une de ses obligations prévues aux articles « Obligations du Client » et « Facturation », après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet trente (30) jours calendaires, et ce, sans préjudice de toute action en responsabilité contre la Partie défaillante.

18. GARANTIES

18.1. Garantie d'éviction consentie par OFFMYDATA sur les Éléments

OFFMYDATA déclare que les Services Applicatifs, en ce compris la Solution ainsi que les logiciels édités par OFFMYDATA et ses partenaires (ci-après « les Éléments ») fournis en exécution du présent Contrat ne portent pas atteinte à des droits de tiers et ne constituent pas contrefaçon d'une préexistante. OFFMYDATA garantit le Client contre toute action en contrefaçon qui pourrait être intentée à son encontre par toute personne physique ou morale se prévalant d'un droit de propriété intellectuelle portant sur les Éléments, sous réserve que, cumulativement :

- · OFFMYDATA soit informée de toute menace, plainte, mise en demeure ou recours de la part d'un tiers alléguant d'une contrefaçon par les Éléments de ses droits de propriété intellectuelle, et que cette plainte soit dirigée envers le Client ou un de ses Utilisateurs. La notification à OFFMYDATA devra se faire par le Client par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les meilleurs délais en cas de procédure d'urgence et, dans tous les autres cas, dans un délai de huit (8) jours calendaires à compter de la plainte, la mise en demeure ou du recours ou du moment où le Client aura eu connaissance d'une menace ;
- · Le Client apporte son assistance et donne l'opportunité à OFFMYDATA d'assumer seule le contrôle de toute négociation en vue d'une transaction avec le tiers alléguant d'une contrefaçon par les Éléments de ses droits de propriété intellectuelle. En conséquence, le Client devra collaborer loyalement à la défense de l'action en contrefaçon, en fournissant à OFFMYDATA tous les éléments. informations et assistance utiles et nécessaires pour mener à bien sa défense :
- L'action et/ou la réclamation devra se rapporter à des faits exclusivement imputables aux Éléments.

Le Client s'interdit de transiger seul le litige avec le tiers alléguant d'une contrefaçon par les Éléments de ses droits de propriété intellectuelle. Dans l'hypothèse de la conclusion d'une transaction dont le montant serait convenu entre OFFMYDATA et le tiers alléguant d'une contrefaçon par les Éléments de ses droits de propriété intellectuelle, OFFMYDATA prendra à sa charge l'intégralité des montants à verser au tiers qui serait susceptible d'être mis à la charge du Client au titre de la transaction, ainsi que les honoraires d'avocat raisonnables sur justificatifs de factures d'honoraires acquittés. A défaut pour OFFMYDATA d'avoir pu conclure la transaction susvisée, cette dernière assumera, sous son contrôle et sa direction, avec l'assistance du Client, la défense judiciaire à opposer à la demande du tiers alléguant d'une contrefaçon par les Éléments de ses droits de propriété intellectuelle. Le Client s'interdit de conduire seul la défense judiciaire du litige diligenté contre lui par le tiers alléguant d'une contrefaçon par les Éléments de ses droits de propriété intellectuelle, et s'engage à ce titre à appeler sans délai OFFMYDATA en garantie. Pour le cas où la contestation du tiers alléguant d'une contrefaçon par les Éléments de ses droits de propriété intellectuelle se conclurait par une décision de justice, ayant autorité de chose jugée au principal et passée en force de chose jugée, entrant en voie de condamnation pécuniaire à l'égard du

Version en vigueur au 7 octobre 2025



Client, OFFMYDATA indemnisera ce dernier du montant (i) de la condamnation à dommages- intérêts prononcée en principal et intérêts, sous réserve de la justification de l'encaissement par le tiers du montant de la condamnation versé par le Client, (ii) honoraires d'avocat et d'huissier raisonnables sur justificatifs de factures d'honoraires acquittés. La garantie d'éviction susvisée ne s'applique pas aux éléments ou aux composants:

- Qui n'ont pas été fournis par OFFMYDATA;
- Qui sont causés par les équipements du Client ou ses Utilisateurs;
- Qui sont combinés à des logiciels, matériels ou équipements tiers quand la prétendue contrefaçon est relative à une telle combinaison;
- Quand le Client continue la prétendue activité contrefaisante malgré la signature d'une transaction, ou la signification d'une décision de justice ayant autorité de chose jugée au principal et passée en force de chose jugée;
- Si le Client n'a pas mis en œuvre les modifications conseillées par OFFMYDATA qui auraient écarté la qualification de contrefaçon.

La présente garantie ne s'applique pas non plus aux Données. OFFMYDATA ne garantit en outre pas les performances ou les résultats obtenus par le Client ou les Utilisateurs en utilisant les Services. OFFMYDATA ne garantit pas non plus que le Service Applicatif soit en adéquation avec les besoins du Client à qui il incombe de procéder à toutes vérifications préalables avant de passer Commande si le Client ne s'estime pas informé suffisamment par documentation et le site Internet de OFFMYDATA, il doit s'abstenir de passer Commande ou différer le moment de celle-ci. Le cas échéant, il conclut le Contrat à ses risques et périls. Enfin, les parties reconnaissent qu'un logiciel peut contenir des erreurs et que toutes les erreurs ne sont pas économiquement rectifiables ou qu'il n'est pas toujours nécessaire de les corriger. OFFMYDATA ne garantit pas en conséquence que l'ensemble des défaillances ou erreurs des Service soient corrigées.

18.2. Garantie d'éviction consentie par le Client à OFFMYDATA sur les contenus hébergés

Le Client déclare et garantit que toutes les données collectées et/ou traitées dans le cadre du présent Contrat sont licites, et que les instructions qu'il donne à cet effet à OFFMYDATA le sont également. Dès l'apparition d'une contestation émanant d'un tiers, le Client s'engage à prendre immédiatement les mesures propres à les

faire cesser, et à intervenir à ses frais, à instance engagée OFFMYDATA, y compris en référé. En tout état de cause, le Client prendra à sa charge les éventuels dommages et intérêts ainsi que l'ensemble des frais dont il serait responsable, notamment ceux relatifs à l'instance judiciaire (frais et honoraires, débours, frais d'expertise, etc.) et ceux relatifs à toute mesure d'exécution, que le Prestataire aurait à payer aux termes, soit d'une décision exécutoire (assortie de l'exécution provisoire ou devenue définitive), soit d'une transaction signée avec le demandeur à l'action, toute deux reconnaissant la responsabilité du Client. Le présent article survivra à la résiliation ou à l'expiration du Contrat quelle qu'en soit la cause. Sans préjudice de ses obligations en tant que Responsable de traitement pour le cas où ses Données sont des Données Personnelles, le Client garantit et est seul responsable de l'exactitude, de la qualité, de l'intégrité, de la licéité, de la fiabilité et de la pertinence de toutes ses Données. Le Client s'engage en outre à ce que ses Données, et de manière générale, que l'utilisation du Service :

- · Ne constituent pas des spams ;
- Ne constituent pas des données violant les règlementations et lois applicables et/ou contraires aux bonnes mœurs;
- Ne constituent pas des informations obscènes, menaçantes, diffamatoires, portant atteinte à la protection des mineurs ou de manière générale, incitant à la haine raciale, ni ne constituent pas des informations ou contenus de toutes natures illicites;
- Ne constituent pas une contrefaçon ou ne portent pas atteinte aux droits de tiers;
- Ne contiennent aucun virus, cheval de Troie ou tous autres codes informatiques, fichiers, scripts ou programmes nuisibles ou susceptibles de porter atteinte au bon fonctionnement des services;
- Ne sont pas susceptibles d'interférer ou perturber l'intégrité ou la performance des Logiciels/Services Applicatifs.

Le Client garantit OFFMYDATA de toutes conséquences liées au non-respect de la présente section. En outre, le Client déclare et garantit qu'il est titulaire des droits sur les Données traitées dans le cadre des Services. Le Client concède, en tant que de besoin, à OFFMYDATA, ses Partenaires et ses sous-traitants éventuels, une licence d'utilisation non exclusive et mondiale, gratuite et cessible aux seules fins de l'exécution des Services et Prestations et exclusivement en association ou à l'occasion de ceux-ci.

Cette licence concerne les contenus saisis par le Client dans la Plateforme. Conformément aux obligations de confidentialité, OFFMYDATA s'engage à exploiter ces informations uniquement dans le but de fournir les services prévus l'offre et de garantir fonctionnement de la Plateforme. Cette licence prendra fin automatiquement à la cessation du présent Contrat, sauf nécessité de poursuivre l'hébergement Données et leur traitement, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des opérations de Réversibilité telles que prévues à l'article Réversibilité » des présentes. Le Client déclare et garantit qu'il dispose de toutes autorisations nécessaires l'exploitation des Données dans le cadre des Services et qu'il peut en concéder librement dans les termes susvisés. Le Client déclare et garantit en outre qu'en créant, installant ou téléchargeant les Données dans le cadre des Services. il n'excède aucun droit qui lui aurait éventuellement été concédé sur tout ou partie des Données et qu'il ne porte pas atteinte à des droits de tiers. Le Client s'engage à indemniser OFFMYDATA de toutes les conséquences pécuniaires que OFFMYDATA pourrait être amenée à supporter en raison d'un manquement du Client au regard des garanties susvisées concernant les Données

19. MODIFICATIONS DES CGV

OFFMYDATA se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) à tout moment. Les nouvelles CGV s'appliqueront automatiquement à toute nouvelle commande ou renouvellement d'abonnement, sauf dispositions contraires. Pour les contrats en cours, les nouvelles CGV entreront par défaut en vigueur après un préavis de 15 jours à compter de leur notification au Client, sauf opposition écrite de ce dernier dans ce délai. En cas de refus, le Client pourra résilier son contrat dans les conditions prévues dans les présentes. À défaut d'opposition, les nouvelles CGV seront réputées acceptées et applicables. Les Conditions Particulières éventuellement convenues avec le Client restent applicables et prévalent sur les CGV en cas de contradiction.

20. NON SOLLICITATION DU PERSONNEL DE OFFMYDATA

Client s'interdit de lе solliciter débaucher, proposer un emploi, engager ou de faire travailler directement ou indirectement un collaborateur mandataire de OFFMYDATA sans l'accord préalable et écrit de ce dernier, même si la sollicitation initiale est formulée par le collaborateur lui-même. Cette interdiction s'applique pendant toute la durée du Contrat et 12 (douze) mois suivant la cessation du présent Contrat pour quelque cause que ce soit. Toute violation de ces interdictions entraînera de plein droit le paiement par

Version en vigueur au 7 octobre 2025



le Client d'une indemnité égale à 12 (douze) fois le dernier salaire mensuel brut du collaborateur embauché dans ces conditions.

21. REVERSIBILITE

OFFMYDATA permet à tous ses Clients disposant d'un abonnement en cours et d'un accès à la plateforme d'exporter en autonomie, à tout moment et gratuitement les Données qu'elle contient. En cas de Résiliation et fermeture des accès, le Client pourra demander à l'adresse mail support@offmydata.com la réversibilité des Données lui appartenant, en précisant le périmètre de l'export souhaité, dans un délai d'1 (un) mois à compter de la fin du Contrat. Une fois la demande reçue, OFFMYDATA s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour communiquer au Client les Données exportables dans un format lisible et compréhensible. La restitution des Données ne sera pas facturée au Client dans la mesure où elle ne constitue qu'un export des informations contenues dans la Plateforme. Le Client reconnait que OFFMYDATA n'est pas responsable du contenu exporté, étant entendu que les informations sont exportées en l'état, sans l'objet d'une quelconque adaptation. OFFMYDATA s'engage à garantir la cohérence des données exportées avec celles contenues dans la Plateforme au moment de l'export et selon le périmètre défini par le Client. Le Client reconnait que cet export ne constitue en aucun cas un transfert de Propriété intellectuelle.

22. CESSION - TRANSMISSION - SOUS-TRAITANCE

Le Contrat ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gratuit, de la part du Client, sans autorisation écrite, expresse OFFMYDATA et préalable de OFFMYDATA se réserve le droit de faire appel à tout sous-traitant de son choix (dans les conditions et limites imposées par le RGPD). A ce titre, le Client autorise OFFMYDATA à sous-traiter tout ou partie de l'exécution du Contrat aux sociétés du Groupe VISIATIV et à ses Partenaires. OFFMYDATA se réserve également le droit de céder le présent Contrat, sans formalités, sous réserve d'en informer préalablement le Client. L'établissement cessionnaire sera substitué OFFMYDATA, et ce à compter de la date de cession. L'établissement cessionnaire deviendra le cocontractant du Client ce qu'il reconnaît et accepte ; le cessionnaire s'engageant à répondre en intégralité les droits et obligations découlant du présent Contrat. OFFMYDATA se réserve le droit de transmettre à tout moment le bénéfice et les charges du présent Contrat à toute société ou tout organisme de sa convenance sans être tenue d'en informer le Client et ce, dans le respect de la législation en vigueur et sous réserve d'assurer la continuité du Contrat décrit aux présentes.

23. Changement de capital social

OFFMYDATA pourra résilier le Contrat, sans avoir à régler une quelconque indemnité, de quel que montant et de quelque nature qu'elle soit, dans l'hypothèse :

- Où trente-trois pour cent (33%) au moins du capital social et/ou des droits de vote du Client viendraient à être détenus, directement ou indirectement, par un actionnaire concurrent de OFFMYDATA ou de son Groupe et non présent dans le capital du Client au jour de la signature du Contrat;
- D'une location-gérance, d'une fusion/absorption, d'un apport partiel ou total d'actifs du Client à une société tierce concurrente ou entrant dans le champ de concurrence de OFFMYDATA ou de son Groupe.

Dans les deux hypothèses précitées, et de manière plus générale le Client s'engage à préalablement informer OFFMYDATA par écrit de l'éventualité d'une telle situation puis de sa réalisation ou non. Le Contrat pourra alors être résilié de plein droit par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception de OFFMYDATA, sans qu'il soit besoin de ne remplir aucune formalité judiciaire, dans les 15 (quinze) jours suivant la réception de ladite lettre par le Client. A défaut d'avoir été informé par le Client, la résiliation de plein droit sera effective et aucune formalité dès connaissance effective par OFFMYDATA de l'une des deux hypothèses précitées qu'elle notifiera au Client par tous movens.

24. DISPOSITIONS GENERALES

24.1. Preuve

Les Parties s'engagent à considérer les documents qu'elles se transmettent (notamment les présentes conditions générales de vente, devis et autres Conditions particulières et les courriels associés), y compris sous forme électronique comme des documents originaux valant preuve entre elles. Les Parties conviennent de convention expresse que le présent Contrat soit signé numériquement par un procédé de signature électronique ou signé puis numérisé et échangé par courriel.

24.2. Non-renonciation

Le fait que OFFMYDATA ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque disposition du Contrat ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

24.3. Interprétation

En cas de doute sur l'interprétation d'une clause ou en l'absence de mention

permettant de déterminer l'étendue des obligations de OFFMYDATA, le Client reconnaît que les obligations de OFFMYDATA s'entendent comme une obligation de moyens.

24.4. Nullité partielle

L'annulation éventuelle d'une des clauses ou d ' un des alinéas figurant dans les présentes CGV ou dans les autres documents contractuels, notamment par une décision de justice, ne saurait porter atteinte aux autres dispositions qui continueront d'avoir leur plein et entier effet.

24.5. Intégralité du Contrat

Les Parties reconnaissent que le Contrat et l'ensemble de ses annexes/ou avenants, de même que tous les autres termes et conditions intégrés par référence dans les présentes, constituent l'intégralité des accords passés entre elles relatifs à l'objet du Contrat et priment sur tous les engagements antérieurs, verbaux et/ou écrits, passés entre les Parties, relatifs à l'objet des présentes.

24.6. Élection de domicile

Les Parties élisent domicile aux adresses indiquées au Contrat auxquelles devront être adressées les notifications, sauf en cas de changement d'adresse, qui devra être notifié aux autres parties dans les plus brefs délais. En cas de changement d'adresse, toute notification effectuée aux adresses mentionnées à l'acte ou à la dernière adresse ayant fait l'objet d'une notification sera réputée valable, sauf s'il était prouvé que la partie auteur de la notification avait connaissance de l'adresse effective de la partie à laquelle elle adresse sa notification.

24.7. Indépendance

Les Parties reconnaissent qu'elles agissent en qualité de co-contractants indépendants. Le présent Contrat ne peut avoir pour effet de créer entre elle une société ou association de forme quelconque.

24.8. Assurance

Chacune des Parties déclare être assurée et s'engage à maintenir en vigueur son Contrat d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et établie en France, pour toutes les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle délictuelle et/ou contractuelle, du fait de dommages corporels, matériels et immatériels causés dans le cadre de l'exécution du présent Contrat.

24.9. Clause attributive de compétence/ Attribution de juridiction

Les Parties soumettent le Contrat au droit français, et ce tant pour les règles de fond que de forme. TOUT DIFFEREND RELATIF A LA VALIDITE, A L'INTERPRETATION ET A



Version en vigueur au 7 octobre 2025

L'EXECUTION DE TOUT OU PARTIE DU CONTRAT RELEVERA DE COMPETENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX DE LYON ET NONOBSTANT PLURALITE CE, DÉ DEFENDEURS ET APPEL ΕN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU POUR LES LES **PROCEDURES** CONSERVATOIRES. CONSERVATOIRES. Ceci sans préjudice de l'application de dispositions légales impératives issues d'un droit étranger - si celui-ci était applicable à l'une des Parties en l'absence de la présente clause - et dont ladite Partie peut, le cas échéant, se prévaloir.

Version en vigueur au 7 octobre 2025



ANNEXE A – Information à destination de nos clients sur l'utilisation de leurs données personnelles

1. FINALITES

Aux fins des présentes, OFFMYDATA est amenée à mettre en œuvre un traitement de Données Personnelles sous sa responsabilité à des fins de suivi et de gestion de sa relation commerciale (concernant les Contrats, les devis, les commandes, les factures, la comptabilité et en particulier la gestion des comptes Clients, le suivi de la relation Client, etc.). Les personnes concernées par ces traitements sont les représentants et membres du personnel du Client (ou toute personne désignée par lui) en charge de la négociation, passation et/ou exécution du présent Contrat.

2. DONNEES CONCERNEES

Les Données personnelles collectées auprès des Personnes concernées sont des Données d'identité et de contact, des Informations relatives à la vie professionnelle et plus généralement les Données nécessaires à l'exécution du Contrat

3. BASES LEGALES

Le fondement juridique, au sens des dispositions de la Réglementation, est l'exécution du Contrat. OFFMYDATA peut également poursuivre un traitement à des fins de prospection commerciale par voie électronique et de communication auprès de ses Clients (au sujet de ses actualités, mises à jour, évènements, etc.) fondé sur son intérêt légitime à promouvoir son activité et ses services auprès de professionnels. A ce titre, OFFMYDATA s'engage à n'utiliser que les coordonnées professionnelles des Personnes Concernées et en vue de proposer des produits ou services susceptibles d'intéresser le Client et directement liés aux fonctions occupées par les Personnes concernées, lesquelles disposent du droit de s'opposer à une telle utilisation de leurs données.

4. DUREES DE CONSERVATION

Les Données Personnelles des Clients sont conservées 3 ans à compter de la fin la relation commerciale entre OFFMYDATA et le Client en base active puis 5 ans en archivage intermédiaire à titre probatoire. Conformément aux obligations de conservation documents commerciaux et comptables issues du Code du commerce, OFFMYDATA conserve les données 10 ans pour les factures et correspondances commerciales (bons de commandes etc.). Les Données personnelles utilisées pour des fins de prospection sont conservées (sauf opposition de votre part) à l'issue de la relation commerciale pendant une durée augmentée de trois (3) ans à compter du dernier contact entre OFFMYDATA et la Personne Concernée.

5. TRANSFERTS HORS OFFMYDATA

Les destinataires de ces Données sont les collaborateurs de OFFMYDATA habilités à en connaitre du fait de leurs fonctions. Aux fins de réalisation des traitements précités, OFFMYDATA est amenée à transférer les Données personnelles à plusieurs catégories de tiers. Seules les Données strictement nécessaires leurs sont transmises pour la ou les finalités poursuivies par le traitement envisagé. Il s'agit de ses fournisseurs de services, partenaires et sous-traitants dont notamment :

- Ses prestataires informatiques (en charge de l'hébergement, la maintenance, fournisseurs de matériel informatique et de téléphonie, solutions informatiques (CRM. solution d'emailing, MICROSOFT pour l'utilisation d'Office 365), etc.),
- · Son cabinet d'expertise comptable,
- Le cas échéant ses Partenaires (seulement en cas de commande de Services liés),
- Son établissement bancaire et intermédiaire de paiement (pour la gestion des transactions aux fins de paiement).

De manière exceptionnelle, les Données personnelles peuvent être transférées autorités compétentes (administratives, judiciaires, de police) en raison d'une obligation légale ou pour garantir les droits, les biens ou la sécurité de OFFMYDATA. OFFMYDATA s'efforce de conserver les Données personnelles au sein de l'Union Européenne. A ce titre OFFMYDATA exige que les Données transférées à ses sous-traitants soient hébergées sur le territoire de l'Union européenne. Cependant, bien que les serveurs d'hébergement des Données restent au sein de l'UE, des opérations de maintenance et de support de certaines solutions informatiques utilisées par OFFMYDATA et ses partenaires peuvent être effectuées depuis des pays hors de l'UE. En tout état de cause, OFFMYDATA assure de faire tous les efforts pour mettre en œuvre les garanties nécessaires et suffisantes afin d'assurer le niveau de protection requis par la Réglementation. Soucieux de la sécurité et de la confidentialité Données des OFFMYDATA s'engage, à chaque fois que des Données personnelles sont transférées hors UE, que tous ses prestataires concernés aient une obligation de confidentialité et à ce que les transferts s'effectuent à destination:

 Soit d'un pays reconnu par la Commission européenne comme assurant un niveau de protection adéquat; Soit vers un pays n'offrant pas de protection adéquate mais dont le transfert est permis en application de la Réglementation applicable notamment en étant encadré par les clauses contractuelles types de la Commission européenne dont la CNIL a préalablement reconnu qu'elles permettent de garantir un niveau de protection suffisant de la vie privée et des droits fondamentaux des personnes.

6. DROITS DES PERSONNES

Les Personnes Concernées peuvent, en outre, exercer auprès de OFFMYDATA l'ensemble des droits qu'elles détiennent conformément à la Réglementation et particulièrement les droits d'accès, de modification et de rectification, d'opposition, du droit à la portabilité de leurs données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données après leur décès. Elles peuvent exercer ces droits par voie postale à l'adresse suivant : OFFMYDATA. Service Juridique, 4 Rue Volta, 92800 Puteaux ou par voie électronique à l'adresse suivante support@offmydata.com. A ce titre OFFMYDATA réalise un traitement de Données aux fins de gestion des demandes d'exercice de droits fondé sur obligations légales Réglementation à ce titre. Elle conserve les Données des personnes ayant une demande (données formalisé d'identification et de contact, objet de la demande et les échanges subséquents ainsi que toutes les Données nécessaires pour réaliser le traitement) pour l'année civile de la demande augmentée de 5 ans.

7. MISE A JOUR

Les présentes informations relatives aux traitements de Données personnelles réalisés par OFFMYDATA sont susceptibles d'évoluer, les personnes concernées sont invitées à prendre connaissance régulièrement.

Version en vigueur au 7 octobre 2025



ANNEXE B – Accord de traitement de données (DPA)

Dans le cadre de l'exécution du Contrat, OFFMYDATA a accès aux données à caractère personnel traitées sous la responsabilité du Client lequel agit en qualité de responsable de traitement. En conséquence, la réglementation en matière de protection des données personnelles (ci-après Règlementation ») s'applique à la relation contractuelle précitée. C'est dans ce contexte qu'a été adoptée la présente annexe, ci-après dénommée « l'Accord », partie intégrante du Contrat conclu entre les Parties afin de s'assurer que les Parties sont en conformité avec la Réglementation et notamment à l'article 28 du RGPD.

1. CARACTERISTIQUES DU TRAITEMENT

Par « traitement de données » sont comprises les opérations de collecte, d'enregistrement, d'organisation, d'extraction conservation, et consultation des Données personnelles. Le traitement des Données a pour objet, nature et finalité la mise à disposition d'un logiciel de gestion de l'activité en matière de protection des données personnelles au sein de l'organisation du Client. Les traitements de données qui découlent de l'utilisation de l'application sont les suivants: gestion des comptes utilisateurs de la plateforme et le suivi des demandes de droits. Le logiciel étant disponible en SAAS uniquement, l'hébergement des données est également assuré par OFFMYDATA. Les Données sont conservées pendant toute la durée de la relation commerciale entre le Client et OFFMYDATA. Les personnes concernées par le traitement sont :

- Les utilisateurs de la plateforme OFFMYDATA PROTECT / VISIATIV CYBER PILOT;
- Les personnes identifiées dans les documents téléchargés par le Client ou mentionnées dans les différents modules du Service Applicatif, dont les personnes exerçant leurs droits auprès du Client. Les Données relèvent des catégories de données suivantes:
- Les données relatives à l'identification, dont notamment les données d'état civil (nom, prénom, adresse mail personnelle dans le cas de certaines demandes de droits);
- Les données professionnelles (adresse mail professionnelle, entité de rattachement) ; Toutes Données importées de manière autonome sur la plateforme par le Client et les utilisateurs du Service ;
- Les données de connexion (notamment identifiant, journaux de connexion).

2. OBLIGATIONS DU CLIENT

Dans le cadre des présentes, le Client a défini seul les finalités et les moyens de traitement. En conséquence et conformément à la Règlementation, le Client revêt la qualité de responsable de traitement. Dès lors, le Client s'engage à faire sienne l'ensemble des obligations qui s'imposent à tout responsable de traitement.

2.1 Les garanties

Le Responsable du traitement garantit que les activités de traitement confiées au Sous-traitant, et notamment les Données personnelles dont il lui confie le traitement, respectent les principes de la Règlementation et notamment :

- Le caractère loyale, licite, transparent de la collecte ;
- La légitimité de la ou des bases légales choisies;
- Le caractère déterminé, explicite et légitime des finalités poursuivies ;
- La minimisation des données collectées ainsi que leur adéquation, leur pertinence au but poursuivi;
- L'exactitude et la mise à jour des Données personnelles en cause;
- La limitation, la détermination des durées de conservation et les modalités du cycle de vie des Données personnelles;
- La sécurité appropriée mise en œuvre pour les Données personnelles en amont ou en aval des activités de traitement confiées au Sous-traitant;
- Les enjeux d'accountability, de privacy by design et de privacy by default;
- La réalisation de toutes les procédures et formalités requises par le traitement
 :
- L'information exhaustive des Personnes concernées conformément à la Réglementation notamment concernant les droits et les transferts opérés auprès du Sous-traitant ou à d'autres destinataires.

2.2 Les instructions

Le Responsable du traitement s'engage à respecter la Réglementation. Il doit avoir exprimé ses besoins en matière de protection des Données personnelles de manière précise, à l'écrit, au regard des risques que présente le traitement. Ces instructions doivent être formalisées à l'écrit sur un support à même d'être conservé. Le Responsable du traitement aura la charge de cette conservation et devra s'assurer de la conformité de ces instructions à la Réglementation. Toute

évolution dans le cadre de ces instructions devra être notifiée au plus vite au Sous-traitant. Il en va de même pour un changement de périmètre de traitement confié que ce soit au regard des finalités poursuivies ou des modalités de traitement. Tout demande de changement de périmètre fera l'objet d'une étude de faisabilité par le Sous-traitant et la formalisation d'un devis. Il incombe au Responsable du traitement d'assurer le suivi, le pilotage et la supervision des activités de traitement confiées au Sous-traitant.

2.3 Les mesures techniques e organisationnelles du Sous-traitant

Le Responsable du traitement déclare expressément avoir pris connaissance mesures techniques organisationnelles et plus largement les ressources mises en œuvre par le Soustraitant dans le cadre du présent accord lesquelles constituent des garanties suffisantes de la conformité du Soustraitant et de ses prestations à la Réglementation notamment mais non exclusivement au regard de la sécurité, de la confidentialité, de l'exercice du droit des personnes concernées, de l'assistance et la coopération du Sous-traitant. La mise en œuvre de mesures supplémentaires pourra être négociée d'un commun accord entre les Parties en contrepartie paiement des prestations supplémentaires.

3. LES OBLIGATIONS DE OFFMYDATA 3.1 Instructions du Responsable de traitement

Le Sous-traitant traite les données personnelles pour le compte Responsable du traitement dans la limite du périmètre de traitement décrit au sein du Contrat et conformément aux documentées instructions Responsable du traitement. Le Soustraitant n'est en aucun cas tenu de suivre des instructions non documentées par écrit ou contraires à la Réglementation et il ne saurait voir sa responsabilité engagée à ce titre. Si le Sous-traitant estime qu'une instruction du Responsable du traitement constitue une violation de la Réglementation, il l'informe dans les meilleurs délais étant entendu qu'une telle obligation ne saurait s'apparenter à une obligation générale de conseil ou à une obligation de veille juridique ou encore à une obligation de surveillance ou de vérification de la conformité dυ Responsable du traitement de manière générale ou spécifique.

3.2 Transferts de données hors Union européenne

OFFMYDATA s'efforce de conserver les Données personnelles au sein de l'Union Européenne. A ce titre OFFMYDATA exige que les Données transférées à ses sous-traitants soient hébergées sur le territoire de l'Union européenne. La mise à disposition de la plateforme n'entraine

Version en vigueur au 7 octobre 2025



aucun transfert hors UE. En tout état de cause, OFFMYDATA assure de faire tous les efforts pour mettre en œuvre les garanties nécessaires et suffisantes afin d'assurer le niveau de protection requis par la Réglementation. Soucieux de la sécurité et de la confidentialité des Données, OFFMYDATA s'engage, si des Données personnelles sont transférées hors UE, à ce que tous les transferts s'effectuent à destination:

- Soit d'un pays reconnu par la Commission européenne comme assurant un niveau de protection adéquat;
- Soit vers un pays n'offrant pas de protection adéquate mais dont le transfert est permis en application de la Réglementation applicable notamment en étant encadré par les clauses contractuelles types de la Commission européenne dont la CNIL a préalablement reconnu qu'elles permettent de garantir un niveau de protection suffisant de la vie privée et des droits fondamentaux des personnes

3.3 Registre de sous-traitance

Le Sous-traitant tient un registre de soustraitance conformément à l'article 30 du RGPD. Ce registre recense l'ensemble des traitements réalisés pour le compte du Responsable du traitement sans que cela n'exonère ce dernier de tenir son propre registre.

3.4 Confidentialité

Le Sous-traitant fera ses meilleurs efforts pour s'assurer que les personnes autorisées à intervenir dans le traitement de données soient soumises à un engagement de confidentialité ou à une obligation légale appropriée de confidentialité.

3.5 Sécurité

OFFMYDATA a l'obligation d'assurer la sécurité des Données afin notamment d'empêcher toute endommagement, altération ou accès non- autorisé aux Données. A ce titre, OFFMYDATA s'engage à mettre en place toutes les mesures techniques, organisationnelles et matérielles nécessaires en tenant compte de la nature des Données en vue et pendant toute la durée de leur traitement par ses soins. Le Responsable du traitement apprécie l'adéquation des mesures de sécurité aux enjeux et aux risques inhérents au Traitement. Il donne son accord pour sa mise en œuvre dans les conditions de sécurité décrites par le Sous-traitant. Si tel n'est pas le cas et que le Responsable du traitement estime que les mesures en œuvre sont insuffisantes, les Parties s'entendent pour mettre en œuvre, aux frais du Responsable du traitement des mesures additionnelles, le cas échéant figurant en annexe des présentes. Dans l'hypothèse où, au cours de l'exécution du contrat, le Responsable du traitement était amené à considérer les mesures prises comme insuffisantes, les Parties conviennent expressément de se réunir pour convenir d'un commun accord de nouvelles mesures et leurs modalités de mises en œuvre.

3.6 Sous-traitance ultérieure

Sous-traitant est expressément autorisé par le Responsable du traitement à déléguer tout ou partie du traitement qui fait l'objet du présent accord à un soustraitant ultérieur pour réaliser les activités de traitement sous-traitées au titre du contrat. Le sous- traitant communique au Responsable du traitement sur demande de ce dernier, la liste des sous-traitants ultérieurs qui interviennent dans le traitement de données. Dans le cas où le Sous-traitant fait appel à un nouveau sous-traitant ultérieur ou le remplace, il cette modification Responsable du traitement dans les meilleurs délais. Le Sous-traitant s'assure qu'il recrute un sous- traitant ultérieur qui répond aux mêmes exigences en matière de protection des données que celles qui régissent le Contrat avec le Responsable du traitement, afin d'assurer qu'il présente des garanties suffisantes pour assurer la protection des données personnelles. Le Sous-traitant encadre sa relation avec le sous- traitant ultérieur au moyen d'un contrat conforme à la Réglementation et qui répond notamment aux exigences de l'article 28 du RGPD. Le Sous-traitant est responsable de la bonne exécution des obligations du sous-traitant ultérieur. Les catégories de sous-traitants ultérieurs susceptibles d'intervenir sont les suivants

- · Hébergeur,
- Prestataires externes pour l'aide à la mise en conformité (notamment avec les formules CYBER COACH et CYBER MANAGED),
- Éditeur de solutions logicielles tierces (notamment les options Sauvegarde externalisée, Visiativ WAF et CYBER LEAGUE).

3.7 Information et droits des personnes

Le Client reconnaît et accepte les conditions de ce traitement et s'engage à informer les Utilisateurs, au nom et pour compte de OFFMYDATA. l'ensemble des caractéristiques dυ traitement et des modalités d'exercice des droits dont elles disposent. utilisateurs ont accès à une Politique de confidentialité dédiée accessible directement depuis la Plateforme. Ils sont informés de leurs droits et des modalités d'exercice dans ce document. Le Soustraitant notifiera au Responsable du traitement toute demande d'exercice de droit dont il serait directement destinataire pour le compte du Responsable du traitement afin que ce dernier puisse les

traiter. Le Responsable du traitement fera son affaire du traitement des demandes qui lui seront directement adressées. Le Sous-traitant apportera son concours au Responsable du traitement dans la mesure du possible et dans la limite des informations dont il dispose, pour permettre à ce dernier de répondre à ses demandes d'exercice de droits. Les prestations réalisées au titre du présent article pourront faire l'objet d'une facturation supplémentaire par le Soustraitant au Responsable du traitement soumise à devis préalable.

3.8 Notification des incidents de sécurité et violations de données personnelles

Sous-traitant doit informer Responsable du traitement des violations de Données personnelles (au sens du RGPD) dont il a connaissance afin de lui permettre de notifier le cas échéant l'autorité de contrôle voire les personnes concernées. A la demande du Responsable du traitement, le Soustraitant fera ses meilleurs efforts pour transmettre dans les meilleurs délais au Responsable les informations dont il dispose pour l'aider. Il pourra transmettre ces informations au fur et à mesure qu'il en a connaissance sans que cela ne puisse lui être opposé. Ces prestations pourront faire l'objet d'une facturation supplémentaire soumise à devis préalable.

4. COLLABORATION ENTRE LES PARTIES

Le Sous-traitant met à disposition du Responsable du traitement toute la documentation nécessaire pour démontrer le respect de ses obligations au regard de la Réglementation. Il autorise le Responsable du traitement, lorsque celui-ci l'estime nécessaire, à réaliser des audits de conformité du Soustraitant.

Version en vigueur au 7 octobre 2025



ANNEXE C – Obtention des Certificats Préambule

La présente annexe fait partie intégrante de Conditions générales de vente et Conditions générales d'utilisation de la société OFFMYDATA (ci-après « la Société »). L'objet de cette annexe est de préciser les conditions d'obtention des différents certificats et labels proposés par la Société. OFFMYDATA délivre des certificats et labels selon les critères de conformité cyber qu'elle seule détermine sur la base de son expertise, des référentiels du marché (ISO27001, NIS2 DGA,...) et des recommandations de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information.

Tout utilisation d'un certificat ou label par le Client vaut acceptation des présentes.

1. DEFINITIONS

Dans le cadre de l'Offre décrite dans les présentes Conditions Générales de Vente, OFFMYDATA propose à ses Clients d'obtenir des Labels. Les termes « certificats » et « Label » désigne une distinction obtenue par le Client grâce à la Plateforme et au Coach DPO. Ces Labels se matérialisent par un visuel édité par OFFMYDATA, prêt à être ajouté sur un site internet ou tout autre support au choix du Client. Il a pour vocation d'informer les personnes (visiteurs du site, clients, prospects, collaborateurs, candidats, etc.) de l'engagement de l'entreprise pour la protection des données. Les conditions d'obtention des Labels sont décrites ci-

2. CONDITIONS D'OBTENTION DES LABELS

2.1. Être client et bénéficier d'une Offre avec accompagnement

OFFMYDATA délivre des Labels à ses Clients uniquement. Tous les Clients bénéficiant d'un accompagnement avec un Coach Cyber peuvent faire une demande pour obtenir un ou plusieurs certificats. Les Clients ne bénéficiant pas de cet accompagnement peuvent modifier leur Abonnement par le biais d'une nouvelle Commande ou d'un avenant au Contrat, pour inclure un suivi tel que décrit au paragraphe 7.1.4 des présentes CGV.

2.2. Remplir les conditions d'obtention des certificats et labels déterminés par OFFMYDATA

Conditions spécifiques à l'obtention des Certificats Cyber

La Société détermine seule, du fait de son expertise en protection des Données, les critères selon lesquelles les Certificats et Labels peuvent ou non être obtenus sur la base des documents cités en Préambule.

Afin de prétendre à l'obtention d'un Certificat de diagnostic, le Client doit suivre la procédure suivante:

- Réaliser un diagnostic initial dans la Plateforme.
- Exécuter sa feuille de route et obtenir un score suffisant pour obtenir le Certificat correspondant,
- Faire contrôler à son Coach Cyber l'exécution de la feuille de route et présenter, à la demande de OFFMYDATA les éléments de preuve nécessaires pour constater les efforts de conformité.

Le Client reconnait que le contrôle par le Coach Cyber ne saurait s'apparenter à une validation complète et précise de chaque document. Seul le Client est habilité à juger de la complétude des documents et de l'exactitude des informations déclarées. Le Client reste pleinement responsable de sa conformité à la Règlementation. Il est entendu que les Labels délivrés dans le cadre du Diagnostic Cyber sont liés à l'entité principale du Client.

3. MODALITE D'UTILISATION DES CERTIFICATS ET LABELS

3.1. Usages autorisés

Le Client est autorisé à utiliser les Certificats et Labels pour démontrer son engagement et attester de sa démarche de conformité cyber sur tout support promotionnel, publicitaire ou institutionnel (brochures et plaquettes publicitaires, site Internet, etc.) mais aussi dans sa documentation interne (procédures, politiques, document d'information, etc.) et dans ses communications (mails, réseaux sociaux, etc.). Toute autre utilisation des Certificats Labels est interdite, sauf accord préalable de la Société.

3.2. Limites

L'usage des Labels est limité au périmètre évalué dans le Diagnostic ou l'audit du site internet et contrôlé par le Coach DPO dans les conditions prévues ci-avant. Le Client n'est pas autorisé à mettre en avant un Label de OFFMYDATA qui pourrait porter à confusion, notamment mais pas exclusivement si le Label est expiré, si celui-ci est relatif à une autre entité juridique, si le support de communication vise d'autres produits ou services qui n'ont pas été évalués, etc. Seule l'entité concernées par le Diagnostic ou l'audit peut utiliser les Labels. L'apposition des Labels de manière générale indéterminée est strictement interdite. Le Client s'engage à ne pas utiliser les Labels à des fins politiques, polémiques, contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ou susceptibles de porter atteinte à des droits reconnus par la loi et, de manière générale, à ne pas associer les Labels à des actions ou activités susceptibles de porter atteinte à OFFMYDATA ou lui être préjudiciable. 3.3. Charte graphique Le Client s'engage à utiliser les Labels selon le visuel fourni

par OFFMYDATA, dans son intégralité. Le Client s'engage à ne faire aucune modification, ajout ou suppression sur le visuel sans accord préalable de la Société. Le Client s'engage à ne pas modifier les caractéristiques graphiques des Labels, tant en ce qui concerne la forme que la couleur, ne pas modifier la position des éléments, ne pas modifier la typographie, ne pas supprimer d'éléments faisant partie intégrante du Label. OFFMYDATA met à la disposition du Client la documentation et les fichiers nécessaires à l'usage des Labels dans un format exploitable.

3.4. Langues

Les Certificats et Labels de OFFMYDATA sont disponibles en français. Le Client ne doit en aucun cas traduire un Label dans une autre langue que celles prévues sans accord express de la Société.

4. DUREE DE VALIDITE DES CERTIFICATS ET LABELS

Les Labels sont valables pour une durée de 12 (douze) mois à compter de leur date d'obtention. Le Client ne bénéficie d'aucun droit acquis au maintien de son autorisation d'utilisation des Labels. Il ne pourra prétendre à aucune indemnité du fait de la résiliation de l'autorisation d'utilisation. À l'issue de cette période, le Label ne sera plus valable et ne sera plus à la disposition du Client. Le droit d'utiliser les Certificats et Labels s'éteint de plein droit dès lors que le Client ne répond plus aux conditions d'éligibilité prévues ciavant. L'extinction du droit d'usage des Certificats et Labels entraine l'obligation immédiate pour le Client de cesser tout usage des Certificats et Labels et de les retirer de l'ensemble de ses supports. Pour reconduire le délai, le Client doit opérer un nouvel audit du site internet ou un contrôle de l'exécution de sa feuille de route avec un Coach Cyber, selon les conditions précisées ci-dessus. Pendant toute la durée de validité des Labels, le Client s'engage à respecter les critères préalablement évalués et recommandations mises en place dans le cadre de sa feuille de route ou de son plan d'actions. Tant que le Certificat ou Label est utilisé, le Client reconnait l'exactitude des informations déclarées qui ont permis son obtention Si les informations déclarées par le Client venaient à ne plus être valables alors que le Label est en cours de validité, le Client reconnait que cela pourrait mettre en péril la validité du Label, le Client s'engage alors à en informer sans délai son Coach Cyber. Le Client reconnait que si pour une raison quelconque le niveau de conformité du Client venait à baisser, le Label obtenu pourra lui être retiré. OFFMYDATA se réserve le droit de retirer les Labels dès lors qu'un manquement aux conditions d'obtention est constaté, notamment mais non exclusivement si:

 Le Client a déclaré des informations fausses, Version en vigueur au 7 octobre 2025

- Le Client refuse de faire les modifications nécessaires pour se conformer aux nouvelles exigences du à une mise à jour des critères d'obtention du Label,
- Le Client a opéré des changements dans ses pratiques ou documentation par rapport aux déclarations faites au moment de l'obtention, etc.

Dans cette hypothèse, OFFMYDATA en informe au préalable le Client sans délai. OFFMYDATA avertit le Client du retrait imminent de son/ses Certificats et Labels en justifiant cette décision. Le Client pourra obtenir à nouveau son/ses Labels si les correctifs nécessaires sont apportés dans un délai accordé par le Coach Cyber proportionnel au manquement constaté. À défaut de mise en conformité dans le délai précité, l'autorisation d'usage des Labels est résiliée de plein droit. En cas de résiliation du Client, ou de toute cessation du Contrat pour les conditions prévues dans les présentes CGV, OFFMYDATA retirera les Certificats et Labels obtenus en cours d'exécution du Contrat, sans que le Client ne puisse se prévaloir d'un quelconque préjudice. Les Certificats et autres Labels pourront être retirés du site et de tout autre support bien que la durée de validité court toujours, sans que le Client puisse se prévaloir quelconque préjudice.

5. SANCTIONS

Si le Client fait un usage des Certificats et Labels qui ne respecte pas les présentes ou continue à utiliser un Certificat ou Label malgré une décision de retrait, il reconnait que cela constitue des agissements illicites que OFFMYDATA pourra faire sanctionner et dont elle pourra obtenir réparation devant les tribunaux compétents. De manière générale, l'usage non autorisé des Certificats et Labels par un Client ou par un tiers ouvre le droit à OFFMYDATA d'intenter toute action judiciaire qu'elle juge opportune à son encontre et dans le respect de la législation en vigueur.

6. MODIFICATIONS

OFFMYDATA se réserve le droit de modifier les présentes en cas d'évolution de l'Offre. Le Client reconnait que les conditions d'obtention des Labels, notamment les critères de contrôle, peuvent changer suivant l'évolution de la Règlementation et des jurisprudences. Cela ne saurait s'apparenter à une veille juridique constante de OFFMYDATA, celle-ci reste de la responsabilité du Client. En cas d'évolution des critères d'obtention d'un Label en cours de validité, OFFMYDATA informe le Client et celui-ci s'engage à faire les ajustements nécessaires afin de conserver un Label OFFMYDATA se réserve également le droit de modifier l'apparence visuelle de ses Labels. Elle en informe les Clients au préalable.

7. EXCLUSION DE RESPONSABILITE

Client demeure pleinement responsable de sa conformité générale et du contenu ainsi que du fonctionnement de son site internet. OFFMYDATA opère un contrôle de certains points phare de la conformité générale et du site internet à un moment donné et non une vérification continue. Toute information qui ne serait pas portée à la connaissance du Coach Cyber qui réalise les contrôles peut fausser son interprétation. Dans ce cas, le Certificat ou Label ne saurait être reconnu comme étant valable. Les Certificats et Labels délivrés par OFFMYDATA sont des distinctions n'ayant aucune valeur certifiante. Le Client est seul responsable des conséquences directes ou indirectes qui pourraient résulter de son utilisation des Certificats et Labels. En cas de mise en jeu de la responsabilité de OFFMYDATA par un tiers, du fait de l'utilisation non conforme des Certificats et Labels par le Client, ce dernier s'engage à en supporter tous les frais et charges en lieu et place de OFFMYDATA. Le Client sera tenu au retrait du marché, dans les plus brefs délais, de tout produit ou service non conforme aux normes en viqueur sur le territoire.

8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Client reconnait que les Certificats et Labels appartiennent à la Société OFFMYDATA, celle-ci conserve sa pleine propriété sur les Certificats et Labels dont le Client ne bénéficie que d'un droit d'usage (sous condition d'obtention). L'autorisation d'usage des Certificats et Labels en vertu des présentes n'opère aucun transfert des droits de propriété. Toute copie, reproduction ou utilisation non autorisée par la Société est interdite. Les Certificats et Labels ne peuvent être cédés. Conditions générales d'utilisation de OFFMYDATA